



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-président

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusée-e-s :

Néant

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR : (*modifié*)

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 15 mars et 26 avril 2022**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023**
4. **Communications du Conseil administratif**
5. **Rapports des commissions**
 - a) **Finances du 3 mai**
 - b) **Sports du 5 mai**
 - c) **Aménagement et nouveaux quartiers du 9 mai**
 - d) **Finances du 12 mai**

e) Culture du 16 mai

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 68-2022 R : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de CHF 1'000'000.- par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette
- b) D 69-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates
- c) D 70-2022 P : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre
- d) D 72-2022 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'ouverture d'un posted'archiviste

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 26-2022 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse l'absence de la procès-verbaliste qui rédigera le présent procès-verbal sur la base de l'enregistrement de la séance et annonce que M. Solari, qui fête son départ en retraite, rejoindra la séance avec un peu de retard. Il adresse ensuite ses vœux à M. Brunschweiler qui fête son anniversaire ce jour. Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, il annonce qu'une motion intitulée '*Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer*' a été déposée par le groupe PLR. Il demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

M. Thorimbert fait remarquer que le sujet a déjà été traité en commission. Il souhaite savoir ce qui justifie son retour et quelle est la plus-value par rapport au projet initial. Ceci, afin de déterminer si cela vaut la peine qu'ils y consacrent du temps.

Le Président rappelle que le Bureau avait refusé cette motion, sous cette forme. Néanmoins, elle revient aujourd'hui. Il demande donc aux motionnaires ce qui a changé avant qu'ils ne la portent éventuellement à l'ordre du jour.

M. Favre rappelle qu'un enterrement représente d'importants coûts financiers et espère que le Conseil municipal décide un jour, peut-être ce soir, d'envoyer cette motion au Conseil administratif pour mettre au point cette motion dans sa finalité profonde et ad aeternam.

Le Président l'interrompt, lui rappelant que la question est de savoir s'ils portent cette motion à l'ordre du jour ou pas. Pour ce faire, ils souhaitent savoir si des éléments supplémentaires par rapport à ceux que le Bureau avait refusés le justifient.

M. Favre explique que, comme le contenu ne semblait pas leur plaire, il y a mis les éléments principaux pour arriver à une solution que le Conseil administratif mettra au point pour une prochaine commission Sociale, en décidant le détail. Il estime que ce n'est pas à lui de faire le détail de tout. Son idée est que lorsqu'il y a un défunt dans une famille, la Commune intervient pour verser à l'une des Pompes Funèbres choisie par la famille, une somme substantielle pour prendre part aux frais. Il ne veut pas compliquer le débat, il s'agit d'une question de principe. L'objectif est de remplacer quelque chose qui existe, mais qui est mal connu du public. C'est l'occasion de mettre cela à jour et d'appliquer cette nouvelle prestation dont la Commune a les moyens d'assumer les montants. Il ne peut pas leur en dire plus. Il veut bien transformer cette motion encore une fois pour le mois de juin 2022, mais il ne voit pas ce qu'il y aura de nouveau.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux qui acceptent de la porter à l'ordre du jour de lever la main.

Le Conseil municipal accepte de porter cette motion à l'ordre du jour par 9 voix pour, 1 refus et 13 abstentions.

1. **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 15 MARS ET 26 AVRIL 2022**

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 3 abstentions, sans modification.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022

Ce procès-verbal est en cours de rédaction.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

2. **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

2.1 **Divers courriers**

Le Président fait remarquer aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu différents courriers sur leur place, à savoir un courrier de M. Ducrest, des informations sur la saison culturelle, ainsi que le programme du voyage du Conseil municipal.

2.2 **Délai référendaire** (*Ndlr : annoncé plus tard dans la séance et reporté sous cette rubrique*)

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 27 mai 2022 et s'achèvera le 5 juillet 2022.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 **Urban Training**

Mme Monbaron annonce que les cours Urban Training ont débuté le 3 mai dernier et dureront jusqu'au 18 octobre 2022. Les participants ont rendez-vous tous les mardis à 18h30 devant la Mairie de Plan-les-Ouates. Les inscriptions se font en ligne sur le site internet de la Commune ou directement sur le site de Urban Training.

3.2 **Yoga en plein air**

Mme Monbaron informe que les cours de yoga en plein air débuteront le 5 juin 2022, puis auront lieu tous les dimanches jusqu'au 25 septembre 2022, de 10H30 à 11H30. Le rendez-vous est fixé devant Ômm, l'Atelier. Le cours est donné dans le parc à côté de la Mairie de Plan-les-Ouates, un lieu idéal pour faire du yoga en plein air. Les cours de yoga sont gratuits et ouverts à tous.

3.3 **Sports'Ouvertes**

Mme Monbaron annonce que du 13 au 19 juin 2022, les sociétés sportives de Plan-les-Ouates feront découvrir leur sport et partager leur passion à la population. Les nombreuses activités proposées sont ouvertes gratuitement aux habitants pendant une semaine. Toutes les informations et le planning se trouvent sur www.sportouvertes.ch ou sur le site de la Commune.

3.4 **Tablar'run – 4 septembre 2022**

Mme Monbaron informe que dans le cadre de Plan-les Bouge, la course d'obstacles en éléments recyclés ou recyclables, de 3.5 km et 7km, fera découvrir les paysages de la Commune à ses participants. Les inscriptions sont ouvertes sur www.plan-les-bouge.ch ou sur le site de la Commune

3.5 **Camps pour enfants**

Mme Monbaron informe que différents camps de sport sont organisés par les clubs communaux pendant les vacances scolaires. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Commune. Il y aura notamment des camps de basket, football, tennis, natation, équitation, camps polysports etc.

3.6 **Incivilités avril 2022 (données communales)**

Mme Monbaron annonce que 15 incivilités ont été recensées pour le mois d'avril 2022 ; 6 pour des déchets et 9 concernant des tags.

3.7 **Contrat Local de Sécurité (CLS)**

Mme Monbaron informe que deux opérations ont été effectuées dans le cadre du CLS :

Un contrôle de circulation à la route de Base, le mercredi 6 avril 2022, avec une patrouille de la police cantonale, dans le cadre duquel 20 automobilistes et motocyclistes ont été contrôlés, avec amende d'ordre pour non-respect des mesures de chantier à la route du Vélodrome (accès interdit) et Pont du Centenaire (obligation de tourner à droite).

Un radar à la route de Saconnex-d'Arve, le jeudi 7 avril 2022. Ce contrôle a été effectué par 2 policiers municipaux, 4 policiers cantonaux, à l'aide d'un véhicule radar. Lors de cette

opération, 457 véhicules ont été contrôlés, 80 infractions constatées et 18 interceptions effectuées.

3.8 Actions effectuées par la police municipale

Semaine de la rentrée scolaire/Prédire - circulation routière

Mme Monbaron annonce que les agents ont effectué de nombreux contrôles lors de la semaine de la rentrée scolaire, auprès des patrouilleuses scolaires et ceci à différentes heures de rentrée et sortie des enfants. Lors d'un de ces contrôles, le 26 avril 2022, un automobiliste sans permis de conduire a été intercepté et traité en affaire judiciaire.

Conducteur en état d'ébriété – 12 avril 2022

Lors d'un contrôle de circulation matinal (8H00), un automobiliste a été contrôlé car son véhicule accidenté avait des parties saillantes. Il s'est avéré que le conducteur était sous l'emprise de l'alcool. Ce cas a été traité en affaire judiciaire.

Animaux sauvages – 30 avril 2022

La centrale de police a été réquisitionnée pour de forts cris d'animaux provenant d'un box fermé dans la Ziplo. Après diverses démarches administratives (entreprises, garde faune), les agents ont eu l'accord du Commissaire pour effectuer l'ouverture du box, afin de libérer l'auteur des cris. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'un renardeau, probablement curieux, qui est entré dans ce garage et qui s'est retrouvé coincé. Il a été récupéré par sa mère peu de temps après sa libération.

3.9 Cambriolages en avril 2022 (données cantonales)

Mme Monbaron informe que la base de données cantonales étant bloquée, il n'a pas été possible d'extraire les informations concernant les cambriolages qui ont eu lieu en avril 2022. Cette information leur sera donc fournie pour le mois prochain

3.10 PLQ du Rolliet

Mme Monbaron annonce que la première autorisation de construire, relative aux logements, a été déposée par le groupe Perret/Pillet/Prini et Foyer Handicap, le 22 avril dernier. Il s'agit de la réalisation d'une soixantaine de logements (20 en PPE et 40 en ZD Loc), ainsi qu'une quarantaine de logements et des activités pour Foyer Handicap, le tout sur deux bâtiments sur la pièce sud du PLQ. Il s'agit d'une première étape dans la réalisation du quartier dont les premiers travaux démarreront en début d'année 2023, avec la réalisation des nouvelles voiries et dès juin 2023 pour les immeubles de logements.

3.11 PLQ Les Cherpines

Mme Monbaron informe que par un courrier du 2 mai dernier, le Conseiller d'Etat, M. Hodgers, a entériné une baisse de la densité du second PLQ des Cherpines. Il répond ainsi à une partie des demandes de la commune de Confignon en baissant l'IUS (Indice d'Utilisation du Sol) à 1.16, sous réserve de la consultation du PLQ par la Confédération. Cette baisse correspond à environ 220 logements en moins sur le périmètre, en ramenant le nombre total de logements à 2'800 environ. Le Canton souhaite désormais aller de l'avant pour tenter d'entériner ce PLQ 2, à fin 2023 et voir les premières autorisations de construire du périmètre, déposées en 2025-2026.

3.12 Réponse à la question posée par Mme Logean lors du Conseil municipal du 26 avril 2022, concernant le lâcher de ballons qui était prévu lors de l'inauguration du quartier des Sciens

A Mme Logean qui souhaitait connaître l’empreinte environnementale de ce lâcher de ballons, **Mme Monbaron** rappelle que la Commune avait contacté une entreprise qui leur a assuré fournir des ballons 100 % en latex naturel et entièrement biodégradables. Elle précise que la Commune n’avait de toute façon pas encore passé commande car ils attendaient de recevoir une confirmation écrite. Ils ont donc creusé un peu et il s’est avéré que le processus de dégradation commence à partir de 50°. Ils ont donc estimé que malgré les températures très élevées qu’ils rencontrent déjà maintenant, ils n’arriveront jamais à 50°, raison pour laquelle la Commune a décidé d’annuler ce lâcher de ballons prévu lors de l’inauguration du quartier des Sciers.

3.12 Travaux dans les bâtiments du chemin de Vers 1 au chemin des Vuattes 1

M. Rodriguez informe qu’en ce moment, ils sont en train d’installer toute la centrale photovoltaïque.

3.13 Route d’accès aux Sciers

M. Rodriguez informe que l’Office fédéral des routes a préavisé favorablement la route d’accès aux Sciers. L’autorisation devrait leur être bientôt délivrée par le Canton.

3.15 Potager du Pré-du-Camp

M. Rodriguez annonce que les jardiniers du potager du Pré-du-Camp ont commencé le week-end dernier l’arrachage des rosiers des bacs, afin de permettre la mise en place de ce jardin potager. Celui-ci fait suite à une motion qui avait été déposée par le PDC, avec des objectifs qui étaient déjà en cours au sein du conseil administratif. La convention et les statuts sont actuellement en cours d’élaboration avec ce groupe de jardiniers.

3.16 Abattages d’arbres le long du Nant-Malet

M. Rodriguez informe que malheureusement, des abattages d’arbres sont prévus le long du Nant-Malet. En effet, une dizaine d’arbres sont morts de sécheresse et la Commune a reçu le permis de coupe par le Service des forêts, pour ces travaux qui sont principalement des travaux de sécurisation.

3.16 Grand cèdre situé sur le Mail 2000

M. Rodriguez annonce que la Commune a entrepris, ce jour, des travaux sur le grand cèdre qui se trouve sur le Mail 2000. Cet arbre séculaire a des faiblesses de vitalité et est donc maintenant suivi par le Service environnement et espaces verts.

3.17 Réponse à la question posée par M. Lenoir lors du Conseil municipal du 26 avril 2022, concernant les fissures dans les appartements au chemin de Vers 3 à 15, côté nord

M. Rodriguez explique que les fissures observées sur les façades des immeubles 3 à 15 sont des pansements résultant du traitement de carbonatation des bétons. Pour rappel, les anciens éléments en béton armé ne disposaient pas d’une épaisseur d’enrobage suffisant pour des armatures en fer et par conséquent, avec le temps, les ferrailles ont rouillé et ont fait exploser la mince couche de béton en surface, ce qui s’appelle la carbonatation du béton. Pour traiter ce phénomène, il faut mettre à nu l’armature sur la zone affectée, lui appliquer une résine qui bloquera l’oxydation et refermer ensuite cette ouverture-là. Ce traitement a déjà été réalisé sur ces immeubles en 2018, par l’entreprise DMB SA, d’où les marques qui existent en façade. D’autre part, un projet de rénovation et surélévation de ces immeubles est en cours d’étude au sein de leurs Services. Ce sont des travaux lourds qui sont prévus à moyen terme sur ces immeubles et notamment l’isolation périphérique des façades qui devient également nécessaire. Concernant l’avancement, l’élaboration du cahier des charges est actuellement en cours et l’appel d’offres sera lancé d’ici la fin de cette année, afin que le projet soit développé

courant 2023 et que les travaux débutent à la fin de l'année 2023 ou au début 2024 s'ils le peuvent.

3.19 Présentation publique de la saison culturelle 2022-2023

M. Magnin annonce que les conseillers municipaux sont cordialement invités à la présentation publique de la saison culturelle 2022-2023 qui aura lieu le 14 juin 2022, à 18H30, comme l'indique le flyer qu'ils ont reçu sur leur table.

3.20 Fête de la Musique

M. Magnin informe que Plan-les-Ouates est une des dernières communes périphériques qui organise encore la Fête de la Musique, avec la programmation du 24 juin 2022 qui verra se produire, en fin de soirée, le Vincent Kessi's Free Fellowship Band qu'il leur recommande chaudement. Les conseillers municipaux ont également reçu ce flyer sur leur table.

3.21 Festival de la Cour des contes

M. Magnin annonce que le Festival de la Cour des contes s'est terminé sur une bonne fréquentation. Ce sont plus de 4'000 personnes qui sont venues. Cette fois-ci le temps était beau, ce qui n'aide pas à la fréquentation. Ils ont cependant réalisé plus de 80 % du taux de fréquentation.

3.22 Reprise des thés dansants à La julienne

M. Magnin informe que les thés dansants, qui avaient été interrompus en raison de la pandémie, ont repris, à La julienne. Ceux-ci, qui ont lieu de 15H00 à 18H00 sont toujours très appréciés.

3.34 Fonds de décoration

M. Magnin annonce que des assises sont prévues dans le cadre du Fonds de décoration. Il s'agit de bancs pour lesquels un concours sera organisé et qui agrémenteront les 6-8 chemin de Vers à la fin des travaux de rénovation.

3.35 Fresque de la route de Saint-Julien

M. Magnin informe que la fresque de la route de Saint-Julien qui se trouve en face du garage de voitures de luxe italiennes, sera retravaillée et réparée à fin du mois de mai 2022.

3.36 Exposition 'In-Game Photography'

M. Magnin annonce que la prochaine exposition qui aura lieu en plein air se tiendra du 17 juin au 17 juillet 2022. Elle s'intitule 'In-Game Photography'. Ce sont des photographies virtuelles qui permettent de présenter des paysages assez prodigieux. Il espère que les conseillers municipaux auront le temps de découvrir ces photographies.

3.37 Inauguration de l'Espace Tourbillon

M. Magnin informe que l'inauguration de l'Espace Tourbillon a eu lieu. Ce fut une magnifique manifestation à l'occasion de laquelle Mme Monbaron a fait son allocution pour les autorités communales. Les dix associations qui occupent cet espace ont inauguré ensemble leurs locaux.

3.38 Anciens locaux du Centre Social Protestant la Renfile

M. Magnin annonce que les anciens locaux du Centre Social Protestant la Renfile, qui se trouvent dans la petite zone artisanale de La Cartouchière, sont mis à disposition du collectif CausE pour accueillir, dans un premier temps, des ukrainiens et très probablement des

logements humanitaires d'urgence, dans un deuxième temps. Il rappelle que la Commune recherche également des espaces dans la zone industrielle.

3.39 Demande d'autorisation Carrefour-Rue

M. Magnin informe que Carrefour-Rue a déposé sa demande d'autorisation pour le nouvel emplacement. En espérant qu'il n'y ait pas de recours ou de retard, une fois qu'ils auront reçu cette autorisation, l'association pourra installer les quatre studios mobiles qu'elle prévoit d'installer sur cette nouvelle parcelle qui se situe près du chemin Vandiel et le chemin de Vers.

3.40 Visite de la caserne des pompiers par les classes de 8P

M. Magnin annonce que les visites de la caserne des pompiers par les classes de 8P ravissent les enfants et les enseignants. Il a lui-même pu participer à la première de ces visites qui fut très intéressante. Cela pourrait susciter quelques vocations, mais cela réveille surtout le respect envers ces hommes et ces femmes du feu.

3.41 Sortie à Berne des 8P

M. Magnin rappelle que la sortie à Bernex des 8P aura lieu le 21 juin 2022. Les conseillers municipaux qui souhaiteraient les accompagner peuvent s'inscrire. La priorité sera toutefois donnée aux membres de la commission Sociale s'il devait ne pas y avoir suffisamment de places dans les cars.

3.42 Fête des promotions des 8P

M. Magnin annonce la préparation de la fête des promotions des 8P. La Commune reprend la fête des 8P et la fête des écoles de façon tout à fait habituelle. Ces manifestations auront lieu le 29 juin 2022, pour les 8P et le 1^{er} juillet 2022, pour toutes les écoles. L'école du Sapay sera présente.

3.43 Enquêtes sur les besoins des aînés

M. Magnin informe que la restitution de l'enquête sur les aînés, dont il a eu l'occasion de parler en commission Sociale, a eu lieu. 130 personnes étaient présentes pour cette restitution, avec des questions à l'issue de la présentation. Ce fut très intéressant. Les interactions ont été riches. La Commune a été gratifiée de nombreux commentaires positifs et des remerciements des aînés sur cette étude menée et sur le fait qu'elle tient compte de leurs demandes.

3.44 Inauguration de l'Arcade socio-culturelle

M. Magnin annonce que dans le cadre des inaugurations du 7 mai 2022, dans le quartier des Sciers, celles concernant la partie sociale se sont très bien déroulées, notamment en ce qui concerne l'Arcade socio-culturelle. Un sondage a été effectué lors de cette manifestation pour lui trouver un nom, sous forme de démarche participative. Ils feront le bilan de ces propositions très bientôt.

3.45 Atelier d'alimentation – 20 ans

M. Magnin informe que l'Atelier d'alimentation a fêté ses 20 ans en proposant un goûter et une petite partie festive.

3.46 1^{er} marché du Vélodrome

M. Magnin annonce que le 1^{er} marché du Vélodrome a eu lieu le week-end des 14 et 15 mai 2022. Et ce, à satisfaction de la VAQ (Vélodrome Association de Quartier) qui organisait cet événement. 18 stands étaient répartis sur le Mail.

3.47 Pique-nique villageois et soupe des Maires

M. Magnin rappelle que le pique-nique villageois et la soupe des Maires auront lieu le 21 mai 2022, du côté des Cherpines, derrière La Villa.

3.48 Déménagement de La Villa

M. Magnin annonce que La Villa a déménagé. Les gens qui la fréquentaient sont actuellement dans une autre villa près de l'école Aimée-Stitelmann et l'ancienne Villa, qui est à présent désaffectée, a déjà vu les débuts d'un graffiti prendre forme. Celui-ci s'est fait de façon spontanée, sans coûts, par le collectif qui a déjà œuvré sur un bâtiment du Trèfle d'Or, près du Bachet, ainsi qu'à la Cité Léopard, à Carouge.

3.49 Assemblée générale de l'Aziplo

M. Magnin informe que le Conseil administratif in corpore sort de l'assemblée générale de l'Aziplo, qui s'est bien déroulée et à laquelle il y avait plus de monde que jamais, avec une présentation par Mme Monbaron sur le développement du quartier des Cherpines. Il y a également eu une présentation de Skills Park, formation professionnelle, qui viendra s'installer dans le bâtiment actuellement en construction sur la parcelle Piasio, ainsi que différents messages des autorités.

A l'issue de ces communications, **le Président** informe qu'il a omis, en début de séance, d'annoncer le délai référendaire, ce que M. Reversy vient de lui faire remarquer. (*Ndlr : cette communication est protocolée sous le point 2.2.*)

M. Solari ayant rejoint la séance durant les communications du Conseil administratif, le nombre de votants est, dès lors, de 24 personnes.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2022 AU 31 MAI 2023

Le Président rappelle, conformément à l'article 6 du règlement du Conseil municipal, que le Bureau du Conseil municipal se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté. Il convient donc d'élire un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire et deux membres. Les élections ont lieu à main levée. A la demande d'un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret. Celui-ci n'étant pas demandé, le Président demande aux conseillers municipaux de voter en levant la main, afin de valider la nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, qu'ils ont reçu sur leur place.

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 24 voix pour, soit à l'unanimité. Le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 sera donc composé comme suit :

Président	:	M. Sylvain DUPRAZ	(Parti Libéral-Radical)
Vice-présidente	:	Mme Alexandra SAAS	(Mouvement citoyen genevois)
Secrétaire	:	Mme Nathalie RUEGGER	(Parti socialiste)
Vice-secrétaire	:	M. Laurent SEYDOUX	(Parti Vert'libéral)
Membres	:	M. Pierre TORRI	(Parti Les Verts)
		M. Philippe ROCHETIN	(Parti Démocrate-chrétien)

A l'issue de ce vote, **le Président** félicite le futur Président, sous les applaudissements de l'assemblée.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Finances du 3 mai (annexe a)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sports du 5 mai (annexe b)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Aménagement et nouveaux quartiers du 9 mai (annexe c)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances du 12 mai (annexe d)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Culture du 16 mai (annexe e)

M. Lenoir donne lecture de ce rapport.

Mme Willimann fait savoir que les commissaires avaient demandé que ce rapport soit un peu plus détaillé. Elle estime qu'il aurait été honnête de dire qu'il n'y a pas de rapport, car M. Lenoir s'est contenté de lire les titres.

M. Lenoir fait savoir qu'ils en ont discuté.

Mme Willimann en convient et lui rappelle que, justement, ils lui avaient demandé d'être un peu moins succinct.

M. Lenoir n'est pas d'accord avec cela.

Mme Baillon, Présidente de cette commission Culture, pense que M. Lenoir a fait les modifications pendant la séance. Il est vrai que les commissaires lui ont demandé d'ajouter des éléments, mais ensuite, lorsqu'il a relu son rapport, personne n'est plus intervenu. De ce fait, il a dû sembler à M. Lenoir que cela était suffisant. Il y a peut-être eu confusion par rapport à cela. Mais il est vrai qu'au début les commissaires lui avaient demandé d'élargir un peu son rapport en fournissant plus de détails.

Le Président informe qu'ils ne vont pas faire le débat ici et propose d'en discuter lors du prochain Bureau.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 68-2022 R : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de CHF 1'000'000.- par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 68-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis, lors de sa séance du 12 mai 2022, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 abstention.

M. Thorimbert annonce que son groupe soutiendra ce projet, puisqu'il y a quand même une discussion sur les critères d'entrée en matière ou pas. Ils ont reçu des clarifications et ce qui leur paraît également très important, est le fait qu'il s'agit d'un crédit-relais et que ce sont des coopérateurs qui vont habiter le bâtiment et qui vont animer le quartier. Ce sont donc des critères bien précis qui peuvent justifier ce coup de pouce de la Commune, en partant du principe que le risque financier pour la Commune est, d'après ce qui leur a été dit, quasi nul, étant donné qu'il faut que les banques attendent souvent deux ou trois formalités administratives pour pouvoir débloquer le crédit. Ce qui leur plaît dans ce projet, c'est vraiment qu'il s'agit d'un coup de pouce pour les coopérateurs qui vont habiter dans ce bâtiment et qui vont l'animer.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 68-2022 R par 24 voix pour et 1 abstention (récusation du membre de la Bistoquette). Le Président a pris part à ce vote.

b) **D 69-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du- Camp à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 69-2022 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été renvoyée en commission Sport, qui a émis dans sa séance du 5 mai 2022, un préavis favorable par 8 voix pour et 1 refus, ainsi qu'en commission Finances qui a, lors de sa séance du 12 mai 2022, émis un préavis favorable, à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que lors de la dernière commission Sports, ils se sont rendus sur le terrain rouge, qui se trouve juste à côté de la salle des commissions. A cette occasion, ils ont fait le tour des différentes propositions formulées par les groupes. Elle remercie d'ailleurs les groupes d'avoir transmis ces propositions dans des délais qui leur ont permis de les étudier lors de cette commission. Le responsable du Service des sports avait indiqué au sol, avec des marques de peinture qui s'efface, la taille des infrastructures qui seraient proposées, afin de les visualiser un peu. Ils ont donc pu faire le tour du terrain rouge et discuter des différentes propositions. Les commissaires s'exprimeront en fonction de leur ressenti par rapport à cette visite sur site. Le Conseil administratif a expliqué pourquoi ces lieux ont été choisis à ces emplacements et expliqué les demandes des écoles qui souhaitent pouvoir conserver leur préau qui, comme les conseillers municipaux le savent, ne sont pas accessibles à la population durant les périodes scolaires. Ils ont également pu expliquer qu'il y avait un intérêt de la part des écoles pour un terrain de pétanque qui peut être inclus dans les cours de sport, tandis que le Street Workout ne le peut pas, s'agissant d'une installation pour des utilisateurs plus âgés. De plus, il a été relevé que le terrain de pétanque n'est généralement pas utilisé en journée par des tiers, ce qui n'est pas le cas des installations de Street Workout. En effet, ils ont pu le voir aux Cherpines, ce sont des installations qui sont vraiment utilisées tout au long de la journée, autant que le soir.

M. Ducrest souhaite leur transmettre son ressenti sur le travail de cette délibération en commission Sports, afin que les conseillers municipaux puissent, ensuite, donner ou non leur pouvoir délibératif à ce projet en toute connaissance de cause. Il souhaite leur faire part de trois éléments qui l'ont dérangé. Dans le cadre du travail sur cette délibération, il y a tout de même eu une pression de temps ; les choses sont allées extrêmement vite. Il estime qu'il y a des incohérences, qu'il développera, et qu'au final, il y a une qualité du travail qu'il trouve

dommage. Cette délibération a donc été renvoyée lors du dernier Conseil municipal. C'est la même qu'ils reçoivent maintenant, rien n'a changé. Puis, jeudi 28 avril 2022, ils ont reçu un courrier électronique, demandant une réponse pour le lundi 2 mai 2022. Ils ont donc eu 3 jours ouvrables pour envoyer leurs suggestions et leurs propositions. Trois jours pour se préparer, c'est tout de même assez court au niveau politique. Mais malgré cela, il y a tout de même eu huit remarques et propositions de changement. Tous les groupes politiques présents dans la commission proposaient des changements, exceptés les Verts'libéraux. C'est tout de même assez rare pour être souligné. Il estime que cela fixe aussi un peu le décor de cette délibération. Donc certes, ils ont envoyé leurs observations, mais ce dont ils se sont rendus compte, c'est qu'en fait, ce n'était pas pour en discuter en commission. En fait, cela avait été balayé à l'avance. Ce n'était pas des arguments, c'était des suggestions qu'ils envoyaient. Puis, au final, ils se sont retrouvés avec un PDF écrit en rouge pour balayer leurs arguments à l'avance. Il n'y a pas eu de discussion réelle, il n'y a pas eu de dialogue ouvert sur ce qu'ils ont proposés. Cela l'a dérangé. Au niveau des incohérences, sachez que les Verts ont fait une proposition intéressante. Ils ont proposé d'installer le Street Workout sur le petit carré vert qui n'est pas utilisé. Mais lorsqu'ils sont allés sur place, ils se sont rendu compte que ce ne serait pas possible car lorsque les utilisateurs font des tractions, cela fait du bruit, les gens utilisent des Boomboxes, mettent de la musique, ce qui est normal, cela va avec. De plus, ils serraient sous la fenêtre des gens. Donc cela ne va pas. Du coup, la proposition qui leur a été faite est d'installer cela deux mètres à gauche, à côté du buisson, entre un grillage de 5 mètres, un peu façon Champ-Dollon et un buisson apparemment anti-bruit. Il ne comprend pas cette proposition. Pour lui, il s'agit d'une incohérence qu'il se devait de relever. D'autant plus qu'il n'y a pas si longtemps que cela, ils ont reçu un rapport, un retour des mesures de niveau sonore dans le quartier à proximité. Il s'agit quand même d'un quartier qui est sensible au niveau sonore. Ce sont des gens qui peuvent rapidement s'inquiéter du bruit que cela peut générer parce que cette zone est à proximité des habitations. Et comme l'a rappelé le Président, chaque délibération peut être sujette à un référendum. Quand les voisins vont savoir que des Boomboxes vont venir sous leurs fenêtres, ils risquent de ne pas être très heureux. Toujours sur le thème des incohérences, il est question d'installer une station de Box-Up et un terrain de pétanque au milieu du préau. Donc, cela est accepté, mais pas les tractions. Ce qui veut dire que les personnes qui veulent faire une traction, mais ne savent pas en faire et ont besoin de prendre un élastique, ne peuvent pas le faire parce que celui-ci se trouve dans la BoxUp, dans le préau et qu'il faut traverser tout le préau pour aller le chercher. Enfin, pour lui, il y a encore beaucoup de choses à travailler sur cette délibération et il estime que la pression de temps n'aide pas à rendre un travail de bonne facture, ce qui est dommage. Par rapport à la qualité du travail, justement, il y a eu des remarques très pertinentes des commissaires concernant le terrain de pétanque. Celui-ci se trouve à côté des vitres. Si une boule de pétanque part, est mal lancée ou autre, elle finit dans la vitre et potentiellement en bas. Il y a eu de bonnes remarques également sur l'ombrage. Il n'y a pas d'ombrage. Enfin, tout leur travail de commissaires n'a pas pu être approfondi car ils étaient sous cette pression de temps et qu'ils ont dû très vite voter parce que les choses devaient se faire rapidement. Pour sa part, il a un peu de mal parce qu'ils disent oui pour la pétanque et la BoxUp dans le préau, mais ils disent non pour des tractions. De plus, ils ne savent pas qui dit non, ils n'ont pas pu auditionner la personne qui dit non. Ils n'ont même pas reçu un courrier électronique qui donne ses arguments. De cette personne, il ne sait rien. Quant au matériel choisi, il a suggéré (les conseillers municipaux l'ont peut-être vu dans ses écrits) de prendre contact, à titre consultatif, avec une référence dans le domaine du Street Workout, qui habite sur Plan-les-Ouates. Il s'agit de la personne qui a organisé le plus gros événement de Street Workout, en 2017, en Suisse romande. Un connaisseur. Mme Soulier pourra le leur dire car cette personne s'occupe beaucoup des jeunes de la Commune. Elle connaît bien le tissu local et c'est quelqu'un qu'ils auraient pu consulter pour savoir un peu, au niveau matériel, ce qu'il serait intéressant de faire. A la place, il lui est répondu : *'Non merci, j'ai préféré demander à mon petit voisin de 18 ans parce qu'il aime bien faire des tractions, cela me suffit.'* Pour lui, lorsqu'ils font du travail sous pression de

temps, ils ne rendent pas du travail de bonne facture et cela le dérange. Il estime qu'il ne faut pas se gêner de le soulever. C'est dommage parce qu'ils ont un joli projet, qui est intéressant et qui pourrait vraiment être mené à bien correctement, s'ils avaient le temps de faire leur travail. Il a un peu de mal avec le caractère d'urgence qui est avancé. Lorsqu'il est question de réfugiés ukrainiens, avec un vote d'argent à débloquer, là, il y a effectivement un caractère d'urgence. Mais dans le cadre de cette délibération, il est question de pétanque, de BoxUp et de tractions. La Commune est déjà pourvue de ces éléments et il ne voit pas bien le caractère d'urgence. Il ne pense pas qu'il y aurait des hordes de banderoles devant la Mairie pour protester contre cette décision, s'ils devaient faire attendre un peu les gens pour rendre un projet de bonne facture. Il demande qu'ils prennent le temps de faire du bon travail.

M. Thorimbert se dit à présent très perturbé, car lors du dernier Conseil municipal, il se posait une série de questions et il s'est focalisé sur le terrain de pétanque qui, à son avis, est très mal placé. Alors il a lu le procès-verbal de la commission et il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de problème, que ce terrain était demandé par l'école. Et il a pu lire que toutes les questions avaient obtenu une réponse et qu'apparemment, la commission a obtenu satisfaction. S'il est perturbé, c'est effectivement par le document que M. Ducrest vient de leur remettre et qui fait état du fait qu'ils ont un spécialiste en la matière sur la Commune. Pour sa part, il n'est spécialiste en rien en matière de sport. Mais il pense que là, ils ratent quelque chose et M. Ducrest a très bien décrit toutes les incohérences. Celui-ci est plus compétent que lui pour le signaler, surtout qu'il était présent à la commission. Il propose donc de renvoyer ce projet en commission Sports et d'auditionner cette personne parce qu'effectivement, il reste convaincu qu'il n'y a pas d'urgence.

Mme De Mitri, qui a également participé à cette commission, explique que son groupe avait émis un certain nombre de réserves et avait posé beaucoup de questions. Et il a été répondu à toutes nos questions, il leur a été expliqué pourquoi il n'est pas possible de mettre un terrain de pétanque ou le Street Workout à l'endroit où les enfants jouent au football. Elle ne comprend pas bien la proposition de M. Ducrest. Les enfants de l'école jouent au football sur le terrain qu'il propose. Il s'agit du préau et il n'est pas question de toucher au préau. Et pour la pétanque, il leur a été répondu également. Personnellement, elle a trouvé que M. Etemad et Mme Monbaron ont bien répondu à leurs questions et les commissaires se sont bien rendu compte qu'il n'était pas évident de mettre les choses ailleurs.

Certes, les enfants jouent au football à cet endroit, mais **M. Ducrest** rappelle qu'ils vont leur construire trois nouveaux terrains de football. Les terrains qui se trouvent à côté vont être rénovés, justement afin qu'ils puissent jouer au football. Donc, une discussion pourrait très bien s'ouvrir avec l'école concernant cette petite zone d'herbe pour retirer cette parcelle du préau et la déplacer, par exemple, là où l'espace de Street Workout un peu marginalisé était prévu, à la base, dans cette délibération.

M. Dupraz a deux remarques par rapport aux propos de M. Ducrest. Certes, il n'était pas à cette commission Sports, mais en ce qui concerne la pétanque près des vitres de la salle de gymnastique, en voyant l'endroit où cela est situé, si quelqu'un arrive à lancer sa boule de pétanque dans une vitre c'est qu'il est vraiment très alcoolisé ou qu'il le fait exprès. D'autre part, en ce qui concerne le bruit, il leur rappelle qu'en 2023, tout le terrain rouge sera normalement refait. Donc, de toute façon, il y aura du monde. Que le Street Workout soit ici ou un peu plus à gauche, il y aura de toute façon du monde, donc du bruit. Et il y en aura encore plus quand le terrain rouge sera refait. Actuellement, il n'y a personne sur ce terrain rouge. L'installation du Street Workout à droite est, selon lui, un non problème et cela ne va rien changer aux futurs problèmes qui vont arriver. Si vraiment les voisins ont peur du bruit, ce sera plutôt à partir de 2023, lorsqu'ils vont changer le terrain rouge en terrain multisports. En l'état, il acceptera donc cette délibération, afin qu'ils puissent aller de l'avant et qu'un certain

nombre d'équipements soient prêts pour l'été. Ils aviseront plus tard pour le terrain rouge, en fonction de ce que leur dicastère des sports va proposer.

Mme Ruegger n'a pas participé à la commission Sports. Par contre, le courrier de M. Ducrest l'interpelle et elle se dit surprise de la manière comment le tout s'est déroulé au niveau de la présentation, puisque celle-ci s'est faite avant qu'ils aient la délibération. Il y a là une procédure un peu particulière et elle voit qu'il y a beaucoup de questionnements. Elle serait plutôt pour renvoyer le projet au Service des sports, afin que ce soit un peu réfléchi. Peut-être que le Street Workout pourrait être installé sur la partie Butte, qui n'est pas si éloignée que cela, ce qui dérangerait vraisemblablement moins au niveau du bruit. Elle se dit en faveur d'une nouvelle proposition. Ils ont vécu avec les terrains tels qu'ils sont jusqu'à présent, elle ne pense pas qu'ils soient à six mois près.

M. Ducrest souhaite apporter un élément de réponse par rapport aux propos de M. Dupraz, expliquant qu'il faut juste différencier le bruit des enfants qui jouent au football, à celui d'un amplificateur de sons. En effet, la musique, c'est tout à fait différent et cela peut devenir tout à fait dérangeant. Et encore une fois, il s'agit d'un quartier sensible avec les nuisances sonores, il ne faut pas l'oublier.

Mme Logean prend juste la parole pour dire qu'elle est d'accord avec M. Ducrest. Ils en ont beaucoup parlé et elle le rejoint sur tout ce qu'il a dit.

M. Tinguely estime qu'ils ne font pas un bon travail, car ce n'est pas lors du Conseil municipal qu'ils sont sensés traiter ces questions. Ceci est symptomatique d'une manière de faire, qui est malheureusement trop souvent le cas de certaines personnes au sein du Conseil administratif. Cela doit quand même être dit ; il serait bien que ces dossiers arrivent en commission un peu plus en avance et que les commissaires ne soient pas systématiquement pressés sur ces sujets-là. Comme ils peuvent le voir, il n'en ressort malheureusement rien de bien. Ils ne font pas un travail correct ; soit ils votent quelque chose parce qu'ils sont pressés, soit ils doivent renvoyer les objets en commission et du coup ils perdent du temps. Il ne peut que le déplorer et appeler à ce que cela puisse changer à l'avenir.

M. Seydoux revient sur les propos de M. Ducrest qui soulignait que les Verts'libéraux n'ont fait aucune remarque sur la proposition. En effet et ce, parce qu'en réalité, il n'y en avait pas beaucoup à faire. Une étude complète de l'aménagement du sport et des loisirs de cet espace-là doit se faire, laquelle nécessite, à minima, une année de réflexions pour traiter la question sports et loisirs dans sa globalité et il leur avait semblé que le Conseil administratif avait la volonté de montrer aux jeunes qui sont des demandeurs assez impatients, que la Commune pouvait leur proposer quelque chose rapidement. Et la chose la plus rapide et qui pouvait remplir le besoin, c'est le Street Workout, auquel ils sont tout à fait favorables. Et vu les conditions liées au préau, au bruit, etc, le seul endroit possible, même s'il est loin d'être idéal, est l'endroit proposé. De plus, les coûts sont raisonnables. Cela étant, il estime qu'ils ne peuvent pas renvoyer cet objet en commission, ce qui équivaldrait, en réalité, à le refuser, car il faudrait alors le retravailler. Or, ce qui les intéresse, c'est l'ensemble du projet. S'ils refusent cette délibération, cela signifie qu'il n'y aura pas de réponse pour les jeunes à partir de septembre 2022. La proposition qu'il peut faire pour suivre un peu les propos de M. Ducrest, est de se dire qu'il ne semble pas que la pétanque et la BoxUp soient une priorité. Donc, s'ils veulent répondre aux jeunes avec une infrastructure, pourquoi pas le Street Workout. Il pourrait être installé de façon provisoire, le temps de regarder comment il vit en dehors du préau. Ils doivent avoir une réflexion, non seulement sur les besoins, mais également sur le périmètre. Ils ont évoqué la Butte, ainsi que le périmètre du préau. Ils doivent avoir une réflexion et peut-être que cette réflexion ne se fera pas sur une année. Peut-être qu'elle se fera sur deux ans, avec les discussions qui doivent avoir avec le DIP (Département de l'Instruction

publique), avant qu'un projet, avec une réflexion globale sur la question du sport et des loisirs, puisse leur être présentée en commission. La proposition est donc d'amender cette délibération en retirant la pétanque et la BoxUp et de ne conserver que le Street Workout, en modifiant le montant. Et ensuite, que le Conseil administratif entame une réflexion qui englobe le périmètre global.

Mme Soulier remercie M. Ducrest pour son travail. Tout le monde à envie de faire au mieux pour les jeunes et pour elle, quoiqu'il se passe par la suite, elle estime qu'il serait important d'auditionner M. Frédéric Deuwer. Comme l'a dit M. Ducrest, il s'agit d'un professeur de crossfit qui encadre énormément de jeunes sur la Commune. Il pourra donc aussi leur dire quels sont leurs besoins, comment ils agissent, etc.

Mme Monbaron souhaite rebondir sur les propos qui ont été formulés ce soir par rapport au Service des sports. Elle a trouvé assez malvenu le ton méprisant, employé envers leur personnel communal et ne peut tout de même pas laisser passer cela. Peut-être que les explications qui ont été fournies par le Service lors de la commission ont été mal comprises ou qu'elles n'ont pas voulu être comprises, mais les conseillers municipaux pourront relire tout cela dans le procès-verbal quand ils l'auront reçu. Leur chef de Service n'a jamais dit qu'il avait parlé à un petit voisin de 18 ans et que cela lui suffisait. Il a clairement expliqué qu'il avait eu plusieurs échanges avec des sociétés qui construisent des Street Workout sur l'entier de la Suisse romande et même au-delà. Et notamment avec les personnes qui ont construit le Street Workout aux Cherpines, ainsi qu'avec les personnes qui utilisent ce Street Workout (peut-être moins renommées, en tout cas au sein de ce Conseil municipal). Il ne s'est pas contenté de lire dans sa main ce que les lignes pouvaient lui raconter. Elle souhaite remettre les choses à leur place et demande de faire preuve d'un peu de considération pour les personnes qui travaillent pour l'administration. Elle leur rappelle également que le 28 septembre 2021, le Conseil municipal a voté, par 17 voix pour et 2 refus, une motion pour des préaux d'écoles verts et vivants. Or, retirer les seuls espaces verts qu'il reste au Pré-du-Camp, pour les soustraire à la surface du préau, ne va pas dans le sens de cette motion. Ceux qui souhaitent ceci sont peut-être les mêmes qui ont refusé cette motion. Elle rappelle également que, dans le cadre de l'étude de cette motion, il était demandé de vérifier à quels emplacements pouvaient être ajoutés des arbres et des arbustes et que vraisemblablement, cette possibilité existe sur la bordure verte qui se trouve le long de la salle de gymnastique, en bordure des bancs qui leur ont été proposés autour du terrain de pétanque. Ceci dit, cela reste le choix du Conseil municipal de refuser ou d'accepter cette délibération ou de la renvoyer en commission. Et en ce qui concerne la BoxUp, elle rappelle que celle-ci ne contient pas uniquement du matériel destiné à la pétanque. Il peut y avoir des raquettes de ping-pong, avec des balles de ping-pong, ainsi que du matériel destiné au Street Workout. Ce n'est donc pas une exclusivité pour la pétanque.

M. Ducrest souhaite rebondir sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un manque de respect pour qui que ce soit. Il estime simplement qu'il faut oser dire quand quelque chose leur paraît de mauvaise facture et qu'il faut l'exprimer. Toujours avec des propos polis, cela est bien clair. Ce que Mme Monbaron vient de dire montre encore bien une caractéristique de ce qu'il se passe, à savoir, la pression de temps. Ils vont tellement vite qu'ils n'ont même pas reçu le procès-verbal de la commission. Ils ne peuvent même pas vérifier les propos qui ont été dits pour en discuter ce soir ou pas. Il voulait simplement encore souligner à quel point ils sont pressés par le temps par rapport à cela. Ceci dit, il propose également d'amender le point 1, de la manière suivante : *'D'accepter la réalisation d'un espace de Street Workout de manière provisoire, afin de pouvoir s'adapter à l'évolution du projet, notamment l'ouverture d'une discussion avec l'école sur une modification du périmètre du préau de l'école.'*

Mme De Mitri se déclare absolument contre la réduction du périmètre du préau de l'école.

A l'issue de cet échange, **le Président** demande à MM. Ducrest et Seydoux s'ils peuvent se mettre d'accord sur les amendements que chacun d'entre eux propose, afin de n'en faire qu'un.

Un compromis est ainsi trouvé ; **M. Ducrest** décide de retirer le sien, dont M. Seydoux reprend le principal.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement finalement proposé.

Amendement du point 1 :

Cet amendement consiste à modifier le point 1 comme suit : *'D'accepter la réalisation d'un espace de Street Workout provisoire et l'acquisition et l'installation d'une station BoxUp dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates '*.

Mme Ruegger veut bien qu'il soit provisoire, mais demande s'il restera sur le même emplacement ou si la question se reposera, en se disant qu'ils peuvent trouver un autre emplacement dans ce périmètre.

Le Président lui répond qu'il est provisoire, mais au même emplacement.

Mme Willimann a cru comprendre qu'il y avait, dans la BoxUp, tout le matériel pour la pétanque. Il faut donc également supprimer l'installation de la BoxUp.

M. Seydoux rappelle qu'il y a d'autres matériels, telles les raquettes et les balles de ping-pong, entre autres.

Puisqu'ils évoquent les problèmes de nuisance en raison de l'emplacement, **Mme Willimann** demande quelles sont les heures d'ouverture, début et fin.

Mme Monbaron lui répond qu'aux Cherpines, il n'y a pas d'heure d'ouverture, ni de fermeture, car il s'agit d'un équipement qui se trouve dans l'espace public.

Mme Willimann s'inquiète du fait que cela peut donc être utilisé à 22H00 ou 23H00, voire même à minuit.

Mme Monbaron lui répond que cette installation peut effectivement être utilisée à minuit, qu'elle peut être utilisée à n'importe quelle heure car il n'y a pas d'horaires d'utilisation. Ceci dit, en ce qui concerne les nuisances, le règlement sur la sécurité et salubrité publique dispose qu'à partir de 21H00, il ne doit plus y avoir de bruit dehors. Mais il y a aussi la possibilité de mettre un panneau avec un horaire. Ainsi, quand la police municipale ou Protectas passe, ils peuvent agir. La situation est exactement la même pour le terrain de basket. S'il y a quelqu'un qui va jouer au basket à 23H00 et bien il joue au basket à 23H00. C'est également pour cette raison qu'ils n'ont pas prévu d'éclairage particulier, ni pour le terrain de basket, ni pour les autres infrastructures.

Le Président revient alors sur l'amendement proposé.

Avant le vote de celui-ci, **M. Epenoy** demande une suspension de séance, afin que les groupes puissent se concerter.

21H00 : Suspension de séance.

21H05 : Reprise de la séance.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement tel qu'énoncé.

Cet amendement est accepté par 18 voix pour, 1 abstention et 5 refus, avec les montants modifiés.

Vu l'amendement voté, **M. Thorimbert** retire sa proposition de renvoi en commission,

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 69-2022 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Seydoux demande toutefois que le calcul des montants de cette délibération soit fait dès à présent.

M. Tinguely estime qu'ils font là du bricolage. Ils font certainement ceci à cause de Mme Monbaron et il estime qu'ils pourraient être un peu plus flexibles. Ces chiffres, ils savent très bien qu'ils vont pouvoir les changer et ils devraient pouvoir avancer sans devoir sortir la calculette pour calculer la TVA, etc.

Le Président impose une nouvelle suspension de séance de quelques minutes, le temps de faire le calcul de ce montant.

21H07 : Suspension de séance.

21H08 : Reprise de la séance.

Le Président cède la parole à Mme Monbaron qui la demande.

Mme Monbaron a entendu articuler un montant qui sort d'elle ne sait d'où et imagine que les conseillers municipaux l'ignorent également. Peut-être s'agit-il d'une règle de trois, mais elle ignore le mode de calcul qu'ils ont utilisé. S'ils regardent l'exposé des motifs qui leur est proposé avec la délibération, ils verront un montant de CHF 12'000.- pour le terrain de pétanque. Elle estime qu'il n'est donc pas très compliqué de soustraire ce montant. Et si jamais, le montant total qu'ils votent est trop important, de toute façon la Commune ne va pas payer plus cher que les factures qui lui seront soumises. Il restera donc un montant sur ce crédit qui sera du non-dépendé. La logique serait donc tout simplement d'enlever le montant pour le terrain de pétanque. Ceci dit, les conseillers municipaux font comme ils veulent.

Il y a encore quelques tentatives d'interventions concernant la TVA et les fondations, mais **le Président** y coupe court, mettant fin au débat en décidant que le montant de cette délibération sera de CHF 103'000.- et qu'il y aura peut-être du non-dépendé. Il soumet ensuite cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 69-2022 P, ainsi amendé, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 70-2022 R : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 70-2022 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis, lors de sa séance 3 mai 2022, un préavis favorable, à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 70-2022 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 72-2022 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'ouverture d'un poste d'archiviste**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 72-2022 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité

Le Président annonce que le Bureau du 5 mai 2022 préconise un renvoi en commission Finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi de cet objet en commission au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 72-2022 P en commission Finances, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

7. **PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Motions**

a) **M 26-2022 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer**

Cette motion M 26-2022 P (annexe 5) n'est pas lue car son texte, pratiquement inchangé, est déjà connu des conseillers municipaux. (*Ndlr : En effet, ce texte avait déjà été lu lors du Conseil municipal du 16 novembre 2021. Il s'agissait alors de la motion M 13-2021 R qui avait ensuite été retirée par les motionnaires, à savoir le groupe PLR*). **Le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion, laquelle est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention.

Vu les réflexions que **M. Favre** a entendues et sachant qu'il n'est pas particulièrement pressé, il suggère de la renvoyer en commission pour des études plus approfondies, éventuellement pour des modifications dans le sens où le souhaitait le Président. Il est ouvert à tout et fait entièrement confiance au Conseil administratif pour leur peaufiner un petit règlement annexe, afin d'entériner tout cela.

Le Président explique qu'il n'attend rien de particulier. Il a assisté à toutes les commissions Sociale et Finances sur ce sujet et étrangement, lorsqu'il voit revenir cette motion qui lui semble être à peu près la même, il s'interroge sur ce qu'elle va faire dans ce retour en commission Sociale. Ceci dit, il était remplaçant dans cette commission Sociale où il ne siègera plus, ce qui tombe bien.

Nonobstant tout le respect qu'il porte à M. Favre, **M Seydoux**, rejoint les propos du Président. Cette motion est déjà passée plusieurs fois. Il lui semble que les commissaires ont fait part du fait que la Commune faisait déjà un certain nombre de choses et qu'il y avait peut-être un manque de communication et d'informations aux familles les plus précaires, pour pouvoir activer ces éléments-là. Mais il lui semble que tout est en place et qu'il faut plutôt appuyer sur les questions de communication et de connaissances par rapport à la population. Et en l'état, ils avaient demandé aux déposants de revoir leur dépôt de motion sous cet angle-là. Ces derniers l'ont alors retiré. Et pourtant, ils reviennent avec la même. Dès lors, son groupe ne va pas voter pour cet objet, car l'idée n'est pas de rediscuter en commission un sujet pour lequel ils ont déjà demandé un autre texte qui aille plus dans le sens de ce qui a justement déjà été discuté. Donc, soit les motionnaires la retire maintenant, soit ils reviennent réellement avec une motion qui a été retravaillée et il suffit, pour cela, de reprendre les procès-verbaux des commissions.

Vu qu'ils en ont déjà discuté à maintes reprises dans différentes commissions, **M. Solari** s'interroge, pour la paix de M. Favre également, sur le fait de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

Le Président fait remarquer que le renvoi au Conseil administratif équivaldrait à accepter cette motion.

M. Magnin convient que sur ce sujet, les discussions ont eu lieu. Il s'associe aux propos de M. Seydoux par rapport aux réponses qui ont été données en commission. De toute évidence, elles ne sont pas pleinement satisfaisantes. Il existe déjà un dispositif, lequel doit être mieux connu et sur lequel ils doivent communiquer pour les personnes qui sont dans le besoin et qui nécessitent une assistance. A partir de là, il avait dit en commission, qu'effectivement, la Commune prendrait cette responsabilité de communiquer un peu mieux sur ce dispositif. Il est donc vrai que c'est également avec une certaine surprise qu'il voit réapparaître cette motion, car il pensait que le sujet avait été clos en commission.

Mme Ruegger, qui a également participé à la discussion autour de cette motion en commission, rappelle que certains d'entre eux avaient émis l'idée que la Commune pourrait peut-être envisager d'offrir ce montant forfaitaire, à toute personne habitant Plan-les-Ouates. Comme le fait d'ailleurs la Ville de Genève. Les Pompes Funèbres sont venues leur présenter leur projet. La Commune n'est pas obligée de faire exactement la même chose, mais elle devrait peut-être l'adapter. Pour sa part, elle serait favorable à ce que cela soit une aide forfaitaire, adressée à tout habitant de Plan-les-Ouates.

M. Di Giorgio avait compris qu'au départ, la motion déposée par M. Favre s'adressait vraiment à tout le monde et non pas seulement aux personnes qui étaient dans le besoin, contrairement à ce qu'il peut entendre ce soir.

M. Favre confirme qu'elle s'adresse effectivement à la population dans sa globalité.

Mme Ruegger se dit alors absolument ravie que ce soit le cas, mais n'a pas l'impression que tout le monde ait compris ceci sous le même angle. Il faut donc le préciser clairement, afin que son groupe vote positivement.

Il semble à **M. Seydoux** que cela est assez clair et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il se permet de faire ces remarques. Pour lui, ce qui est important c'est que chaque habitant de leur Commune puisse avoir un enterrement digne. Ceci est la base et la raison pour laquelle il lui semble essentiel que la Commune puisse proposer, pour un montant forfaitaire, un enterrement, un ensevelissement ou une incinération qui soit digne. Et ce, pour des gens qui ne veulent pas payer ou qui ne peuvent pas payer. La Commune ne prendrait en charge que cela. Il ne voit pas du tout cela comme un subventionnement à l'ensevelissement ou à l'acte funéraire permettant potentiellement d'augmenter sa qualité ou autre. Pour lui, le rôle de la Commune est de permettre que chacune et chacun puisse avoir une cérémonie funéraire digne et s'ils ne peuvent pas l'avoir, que la Commune puisse l'offrir. Le reste appartient à chacune et à chacun. Et il n'est pas du tout en faveur d'un montant forfaitaire qui aide à augmenter la prestation liée au funéraire. Les familles sauraient qu'en passant par les Pompes Funèbres, il y a un forfait qui serait pris en charge par la Commune et que tout serait bien réalisé en fonction des vœux du défunt, selon un cadre qui est posé. Dans ce cadre-là cela lui convient bien. Mais c'est exactement ce qui existe déjà. Simplement, c'est peu connu et il faut le faire savoir. Pour lui, cet objet peut donc être renvoyé au Conseil administratif, mais à ce moment-là, ils devraient retirer de nombreux points et demander simplement à faire connaître la prestation existante.

Le Président rejoint les propos de M. Seydoux ; les prestations existent aujourd'hui, ce qu'ignoraient peut-être les motionnaires au début du dépôt de la motion. Et suite aux différentes commissions, la question qui était cruciale était de savoir si ce montant était destiné à toute la population et libre à chacun d'y rajouter quelque chose, ce que les commissaires ne souhaitaient pas, ou de rester, finalement, sur ce qui existe déjà. C'est exactement ce qu'ils demandaient aux motionnaires de préciser dans les quelques *Décide* de cette motion et aujourd'hui, malheureusement, dans les quatre *Décide* qui leur sont proposés, trois sont strictement identiques à ce qu'ils étaient et le quatrième, le point 4, peut prêter à interprétation. Le Bureau leur avait demandé de retirer leur motion et de revenir avec une motion modifiée. Or, entre le Bureau et le Conseil municipal de ce soir, il y a malheureusement un chemin qui n'a pas été complètement abouti. Certes, il n'a pas à se prononcer, mais selon lui, ce n'est pas ce que les commissaires avaient décidé dans les différentes commissions qu'ils ont déjà fait. Peut-être à de trop nombreuses reprises.

Mme Ruegger demande aux motionnaires d'ajouter plus clairement le fait qu'il s'agit d'une prestation que la Commune souhaite offrir à l'ensemble des habitants de Plan-les-Ouates. Quant à savoir sous quelle forme et qu'elles contraintes, c'est au Conseil administratif de revenir avec une proposition.

Le Président lui fait remarquer que c'est un peu ce qu'il vient de dire. Par contre, ce n'est pas au Conseil administratif, mais au Conseil municipal de décider s'ils doivent voter avec un vrai texte, malheureusement aujourd'hui, ce texte, ils ne l'ont pas.

M. Favre voit que le sujet les intéresse et s'en réjouit. Il est désolé de revenir avec ce sujet, mais fait tout de même remarquer qu'ils ne sont pas revenus tant de fois. Ils l'ont déposé, retiré et ils sont revenus. Peut-être a-t-il été mal informé par leur délégué au Bureau, sans remettre en cause son collègue et néanmoins ami M. Dupraz. Ceci dit, il n'a pas vraiment compris ces questions de détails. Ce que dit M. Seydoux est partiellement erroné dans le sens où actuellement, cette prestation est, certes, méconnue, mais qu'elle n'est pas pour tout le monde. Des gens sont récemment venus à la Mairie pour un décès et ont été rejetés parce qu'ils avaient assez de moyens. Cela leur a été refusé de manière un peu sèche. Si les conseillers municipaux la lisent attentivement, cette motion leur dit tout. Sa question aujourd'hui est de savoir si le Conseil administratif peut revenir avec une délibération affinée sur le sujet, afin qu'il n'ait pas

à revenir une fois encore et à recommencer la démarche. Ou alors, il pourrait faire un amendement s'ils font une suspension de séance.

M. Magnin explique que le dispositif existant est un dispositif social. Il s'agit d'un acte social, insuffisamment connu, effectivement, mais il s'agit d'un acte social pour les personnes qui sont en difficulté, qui souhaitent un enterrement digne et qui demandent assistance. Comme il l'a dit en commission, la Commune doit communiquer sur ce dispositif, il n'y a aucun souci là-dessus. Cette motion propose une prestation universelle pour tout le monde, mais il n'est pas sûr que ce soit effectivement ce que demande les gens. Il n'est pas sûr que ce soit une prestation que réclame la population. Et il rappelle qu'il y a eu, dernièrement, une motion qui proposait également une prestation universelle et sur laquelle les conseillers municipaux se sont opposés de manière musclée. Et pourtant, elle proposait également de distribuer une même somme à tout le monde. Le Conseil municipal doit à présent se déterminer sur ce qu'il souhaite ; une prestation sociale ou une prestation universelle. Il veut bien que cette motion soit renvoyée en commission Sociale et qu'ils la retravaillent, mais il leur demande de ne pas la renvoyer au Conseil administratif telle quelle, car, à ce moment-là, il proposera de nombreux amendements. Il s'oppose au fait d'être lié aux Pompes Funèbres de Genève, tout comme il s'oppose au fait que l'élaboration d'un règlement se fasse en collaboration avec le Conseil municipal. Si règlement il doit y avoir, le Conseil administratif l'élaborerait et le leur soumettrait.

M. Favre fait remarquer qu'au point 1, il est spécifié '*sur demande*'. Il ne s'agit pas d'un arrosage systématique. La famille fait une démarche pour profiter de la prestation. Tout simplement.

S'ils veulent avancer sur ce point-là, **M. Seydoux** relève qu'il y a trois cas sur lesquels il leur faut se prononcer : soit cette prestation s'adresse uniquement aux personnes en situation de précarité. A ce moment-là, les demandes sont analysées par le Service social, sur la base de certains critères. Soit il s'agit d'une prestation universelle à laquelle tout le monde a droit. Et entre deux et c'est peut-être la proposition qu'il ferait, il pourrait s'agir d'offrir un 'package' à un prix négocié, à prendre ou à laisser. C'est-à-dire que la Commune ne va pas analyser si la personne a les moyens ou si la famille a les moyens. Elle peut avoir les moyens, mais ne pas avoir envie de les mettre dans cette cérémonie, tout en souhaitant un enterrement ou une incinération digne. De ce fait, elle accepte ce forfait et le fait que la cérémonie soit simple. Pour sa part, il ne souhaite pas un forfait en plus pour la cérémonie. Pour récapituler, il y a donc trois cas possibles : analysé par le Service social, pour des personnes dans le besoin. Pour tout le monde, mais uniquement la prestation définie de base, sans analyse de la situation financière et la troisième qui serait l'arrosage.

M. Favre rappelle que la prestation actuelle est de CHF 2'700, sur demande, qui peut aboutir ou pas. Il propose, quant à lui, une prestation de CHF 3'000.-. Un forfait qui prend en charge certains frais matériels. C'est simple, la famille demande à bénéficier de la prestation et sur cette simple demande, elle reçoit ce forfait. Ils sont tous égaux face à la mort. Cela ne paye pas la cérémonie, le monument, etc. Il s'agit d'un forfait qui contribue à une charge qui est beaucoup plus lourde que CHF 2'700.-. Un enterrement digne, c'est plus de CHF 3'000.-. La Commune contribuerait ainsi à quelque chose pour sa population. Il estime qu'il ne peut pas être plus clair.

M. Tinguely, qui n'a pas l'impression qu'ils comprennent la même chose, demande à M. Favre si, lorsqu'il parle de forfait, il part du principe que la Commune va donner CHF 3'000.- 'cash' à une famille et que la personne en fait 'ce qu'elle veut' ou s'il s'agit d'un forfait négocié par Commune avec une des entreprises de pompes funèbres de la Cité, avec une cérémonie définie, une croix définie, etc. Est-ce qu'il s'agit d'un forfait fixe et non négociable,

ni modifiable par la personne qui le prend ou est-ce un forfait avec lequel la personne peut acheter un écran plat et enterrer mamie dans le jardin ?

M. Favre lui répond que tout est écrit dans le texte. Il s'agit d'une participation aux frais funéraires. Cela est marqué dans le titre et dans le point 4 il est indiqué qu'il s'agirait d'une convention, réglée par le Conseil administratif avec les pompes funèbres, qui sont au nombre de trois ou quatre à Genève et la Commune verse l'argent à ces sociétés. Ce n'est pas la famille qui en bénéficie pour aller prendre des vacances sur le dos du défunt. Ce sont les frais effectifs de l'enterrement qui sont pris en charge par cette prestation communale. Il réalise qu'il a énormément de peine à leur transmettre son idée qui, pour lui, est très claire, mais espère qu'ils vont y arriver.

Le Président fait remarquer à M. Favre que celui-ci a de la peine à comprendre que ce qu'il propose existe déjà. Cela peut peut-être poser un certain trouble. D'où la question de base qui devait être posée de savoir à qui cela s'adresse. Il demande quelles sont donc les propositions.

M. Seydoux propose de voter sur le sentiment qu'ils ont autour de cette table, de savoir si cela s'adresse uniquement aux personnes qui n'ont pas les moyens, à savoir la situation actuelle, si l'idée est de déterminer un forfait qui inclut toute la cérémonie, l'ensemble négocié ou encore s'il s'agit d'un forfait non modifiable.

Le Président fait remarquer à M. Seydoux qu'ils ne vont pas, au Conseil municipal, voter des sentiments. Cela se fait en commission. Or, la commission a exprimé un sentiment qui n'a pas été compris pour x raisons. Maintenant, le Conseil municipal a le choix ; soit il renvoie cet objet en commission thématique et aujourd'hui, ils proposent la commission Sociale, soit il la vote, à savoir il l'accepte ou il la refuse.

Puisqu'ils vont utiliser les arguments formels et le Président a raison à ce propos, **M. Seydoux** propose qu'ils votent un amendement avant qu'ils ne la renvoient en commission, afin qu'ils y traitent ces trois cas. Ainsi, ce qu'ils devront traiter en commission sera d'ores et déjà clairement défini.

Il semble au **Président** que le Président de la commission Sociale a déjà fait ce travail. Malheureusement, cela a déjà été entendu et il ne voit pas, pour sa part, ce que cette discussion va apporter de plus. Tout a déjà été dit. Si aujourd'hui, ils comprennent ou ils ne comprennent pas, ce n'est pas ici qu'ils vont donner le sentiment. Ils ne vont donc pas amender cette motion pour la renvoyer en commission Sociale.

M. Seydoux rappelle que la proposition de cette motion est une prestation qui s'adresse à toutes les familles. Ils peuvent donc faire une proposition de modification avant l'envoi en commission, laquelle devrait alors parler d'un forfait non modifiable. Ou à l'inverse, une prestation qui ne s'adresse qu'à des personnes qui sont dans le besoin. Ils la renvoient ensuite en commission où ils discuteront de la proposition choisie. Ils pourraient déjà avoir cette indication du Conseil municipal avant la discussion en commission. Sinon, ils vont refaire le même débat que la dernière fois, redemander au groupe PLR de revenir avec une nouvelle proposition et la situation va se reproduire.

M. Di Giorgio souligne qu'ils en ont, en effet, déjà parlé à maintes reprises, même en commission. Pour sa part, il ne sait pas ce que le fait d'en reparler en commission peut apporter de plus. Franchement, ils en ont parlé et reparlé. A un moment donné, il faut donc se lancer. Raison pour laquelle il propose de voter cette motion, qu'ils soient d'accord ou pas.

M. Magnin revient sur les propositions de M. Seydoux. S'ils renvoient cet objet en commission, le rôle de cette dernière est justement de discuter et d'amener tous les éléments

qui peuvent être ensuite restitués en plénière. Ils peuvent donc faire tous les amendements qu'ils veulent, si cette motion est renvoyée en commission, de toute manière ils rediscuteront de toutes les options. Il est donc assez favorable à en discuter en commission, si besoin et de se positionner sur une prestation universelle ou une prestation spécifique sociale parce que finalement, c'est le nœud du débat.

A titre tout à fait personnel, **M. Solari**, en tant que Président de la commission Sociale, estime qu'ils en ont déjà vraiment longuement discuté. Et tout ce qui a été dit ici est protocolé, existe et se trouve dans les procès-verbaux. Les scénarii que propose M. Seydoux ont été discutés. Malheureusement, il pense qu'ils n'ont pas été entendus parce qu'ils se retrouvent face à un texte qui dit exactement la même chose que lors de la discussion qu'ils ont déjà eue. Il lui semble donc que, soit il y a une modification significative du texte qui les amène à se réinterroger, soit cela reste tel quel. Et si tel est le cas, s'il n'y a pas une modification décisive, qu'ils ne le renvoient pas à nouveau en commission Sociale. Il ne voit pas ce qu'ils pourraient discuter de nouveau, qui leur permettrait de prendre une décision autre que celle qu'ils ont déjà prise à ce jour.

A l'issue de ce débat, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cet objet en commission Sociale. Si ce renvoi est refusé, il fera voter la motion, à moins que le PLR la retire ou que M. Seydoux propose un amendement.

M. Tinguely propose un amendement général sur cette motion. A savoir, supprimer les points 1, 2, 3 et 4 et les remplacer par : *'De mettre en place un forfait négocié et non modifiable à destination de tous les habitants de Plan-les-Ouates pour payer les frais funéraires.'* Non négociable, comme à la Ville de Genève. C'est-à-dire que la Ville de Genève offre toute la prestation, mais les gens ne peuvent pas la modifier. Un représentant des pompes funèbres était venu leur présenter cela. C'est-à-dire que tous les gens en Ville de Genève ont la possibilité d'avoir accès à cela, mais ils ne peuvent pas rajouter des éléments qu'ils souhaiteraient en plus. Ils peuvent refuser, bien évidemment. Ils sont encore en démocratie.

Mme Ruegger n'aime pas l'idée que cela ne soit pas négociable. Si les gens, par exemple, ne veulent pas aller au cimetière, ils ne peuvent pas être obligés d'y aller.

M. Tinguely lui explique que c'est le prix de la prestation qui n'est pas modifiable, les cérémonies, quant à elles, peuvent varier.

M. Rodriguez, qui les entend et les écoute depuis le début de ce débat, a l'impression de se retrouver une année en arrière, que ce soit en plénière ou en commission Environnement et infrastructures, voire en commission Sociale. Le texte est revenu et la question à se poser aujourd'hui est toute simple. Elle a déjà été débattue. Premièrement, ils doivent se demander s'ils souhaitent une prestation offerte uniquement aux personnes qui ne peuvent pas subvenir aux frais d'enterrement d'un membre de leur famille, auquel cas, le dispositif (méconnu) existe. Deuxièmement, ils peuvent décider que ce dispositif existant soit étendu à tous ceux qui le demandent, indépendamment de leur situation financière. Pour lui, la question est simple. Ils peuvent donc tergiverser et dire tout ce qu'ils veulent, ce n'est pas plus compliqué. Donc, s'ils votent cette motion, ils acceptent que la prestation soit étendue à tout le monde et s'ils la refusent, ils disent simplement qu'ils souhaitent que le dispositif actuel demeure inchangé.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé par M. Tinguely.

M. Di Giorgio se dit chagriné par la mention 'non modifiable' qui figure dans cet amendement. Cela veut dire que les personnes qui bénéficient de ce forfait et qui voudraient rajouter une prestation à leurs frais, ne le pourraient pas.

M. Tinguely lui répond que c'est exactement cela.

Le Président précise que l'amendement rejoint ce qu'il se passe aujourd'hui déjà sur Plan-les-Ouates pour les personnes dans le besoin, mais étendu à tout le monde.

Mme Ruegger a l'impression qu'ils ne se comprennent pas très bien. Elle demande si cela veut dire que s'ils acceptent cette modification et qu'ils renvoient cette motion directement au Conseil administratif, ce dernier reviendra vers eux avec une prestation imposée. Elle rappelle qu'en Ville de Genève, les gens ne sont pas obligés d'être enterrés au cimetière. Dans la prestation offerte, il y a également l'incinération, si incinération il y a, ainsi qu'un espace pour la cérémonie et des annonces dans les journaux. Elle aimerait juste qu'ils soient bien clairs, afin que ne leur soit pas présentée quelque chose qui pourrait heurter certaines personnes.

M. Favre estime que plus ils parlent, moins ils se comprennent. Il a bien entendu les propos de M. Rodriguez qui a bien écouté. Ce dernier a compris l'esprit de cette motion. Il existe actuellement, comme ils ont pu le voir en commission Sociale, une prestation de CHF 2'700.- que les familles peuvent recevoir, sur demande à la Commune. Et si elles veulent faire un enterrement qui coûte CHF 6'000.-, elles vont payer elles-mêmes. Dans cette motion, il est question d'une prestation globale, universelle, pour leur population, parce que tout le monde, sur demande, obtiendrait le même montant. Et ce sont les pompes funèbres qui recevraient ce montant, ce ne sont pas les familles qui le gèreraient. Et il le répète, une cérémonie funéraire coûte plus cher que CHF 3'000.-. Le dispositif qui existe déjà serait supprimé et remplacé par cela. Ce ne peut être que mieux, cette prestation serait ouverte à tous, pour un montant de CHF 3'000.- qui iraient aux pompes funèbres chargées des obsèques et les familles seraient satisfaites.

Mme Monbaron fait remarquer que d'après ce qui leur a été présenté en commission des finances, M. Rodriguez leur a fait un tableau, lui semble-t-il, assez explicite. Elle pense que tout a été dit et entendu sur le sujet et que la seule chose sur laquelle ils doivent se prononcer, est simplement la catégorie de personnes à qui cette prestation est octroyée. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

(Ndlr : S'ensuit alors un brouhaha impossible à retranscrire)

Le Président cède alors la parole à M. Gillet pour une dernière intervention avant les votes.

M. Gillet fait remarquer que s'ils votent sur cet amendement et que celui-ci est refusé, effectivement, ils se retrouveront à devoir décider entre refuser la motion et rester dans la situation actuelle où les personnes, selon des critères sociaux, reçoivent ou non une aide de la Commune ou alors, ils acceptent la motion et dans ce cas-là, ils viennent à un forfait universel qui, sur présentation de la facture, est versé à la famille du défunt qui organise les obsèques. Il leur faut donc voter maintenant cet amendement.

Le Président met fin au débat et récapitule ; il s'agit tout d'abord de voter l'amendement proposé, puis le renvoi en commission. Si celui-ci est refusé, ils voteront la motion. Il demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement.

L'amendement proposé par M. Tinguely, qui consiste à retirer les points 1, 2, 3 et 4 de cette motion et de les remplacer par un seul point, comme suit : 'De mettre en place un forfait négocié et non modifiable à destination de tous les habitants de Plan-les-Ouates pour payer les frais funéraires.', est refusé par 11 voix contre, 8 voix pour et 5 abstentions.

Concernant le renvoi en commission Sociale, **Mme Willimann** demande pour quelle raison cette motion serait renvoyée dans cette commission puisqu'il s'agit d'une proposition universelle. Il ne s'agit donc plus d'une prestation sociale, raison pour laquelle elle propose qu'elle ne soit pas renvoyée en commission Sociale, mais en commission Finances.

Le Président lui répond que c'est bien la question pour laquelle il va soumettre ce renvoi en commission Sociale au vote des conseillers municipaux. Il rappelle, d'autre part, que la commission Finances l'a également déjà traitée.

M. Favre tient vraiment à insister sur un point et revient sur les propos (globalement satisfaisants) de M. Gillet qui parlait de verser ces CHF 3'000.- à la famille du défunt. Or non, sa motion est claire, la Commune contribue à une prestation globale pour tout le monde et verse ces CHF 3'000.- aux pompes funèbres choisies par la famille et non pas à la famille. S'ils votent cette motion, il est important qu'ils votent ce qu'il y a dedans.

Le Président l'entend, mais propose à M. Favre d'accepter également le fait que tout le monde ne soit pas d'accord avec lui.

Le Président soumet le renvoi de cette motion en commission Sociale, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse le renvoi de cette motion en commission Sociale, par 14 voix contre, 3 voix pour et 7 abstentions.

Le Président demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette motion en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 26-2022 P en commission Finances par 12 voix pour, 9 refus et 3 abstentions.

M. Rodriguez les remercie de ce renvoi, les informant qu'il se fera un plaisir de leur refaire la même présentation qu'il leur a faite l'année dernière.

M. Magnin remercie son collègue qui, grâce à son intervention, a pris en charge ce dossier.

8. QUESTIONS

8.1 Aide d'urgence de CHF 6'200'000.- pour les sans-abris, débloquée par l'ACG

M. Dupraz adresse une question à M. Magnin, ancien Président de l'ACG, concernant la décision de débloquer une aide d'urgence de CHF 6'200'000.- destinée aux sans-abris. Sur le principe, cela ne lui cause aucun problème, il estime qu'il fallait agir car il y avait une urgence pour les sans-abris. De ce côté-là, il n'a aucune objection. Par contre, il s'interroge sur la façon de faire ; il a un peu l'impression que l'ACG a décidé sous pression de la Ville de Genève et du Conseil d'Etat, via les réseaux sociaux et les journaux. Et sur le principe, il a le sentiment que cela a été fait 'à l'arrache' et il aimerait connaître l'avis de M. Magnin par rapport à cela. Le montant est énorme et la rapidité avec laquelle cela a été fait est surprenante. La réponse peut lui être fournie lors du prochain Conseil municipal.

M. Magnin explique qu'effectivement, il y a eu une urgence sociale marquée, parce qu'au moment où les lieux d'accueil fermaient, il neigeait à l'extérieur. La réaction sur les réseaux et dans les journaux pour dire que cela n'allait pas et qu'il fallait pérenniser ces hébergements a donc été assez forte. Des discussions ont lieu avec la Ville et les Cantons depuis trois ou quatre

ans. Une loi, la LAPSA (Loi sur l'Aide aux Personnes Sans Abri) est passée, laquelle dispose que ce sont les communes qui sont en charge de cet hébergement d'urgence. Il fallait de toute manière réagir et se mettre d'accord avec les communes. Il s'agit donc d'une anticipation d'un dispositif qui aurait de toute manière dû être fait et qui était, au sein de l'ACG, en préparation pour 2023. Donc, sur le montant et sur le fond, il n'y a pas grand-chose à dire. Maintenant, il s'agit de faire la répartition de cette somme sur les communes et c'est un autre problème. Une assemblée de l'ACG aura d'ailleurs lieu au lendemain de cette séance. Sur la forme, par contre, il partage l'analyse de M. Dupraz ; cela ne va pas du tout. L'actuel Président de l'ACG a adressé un courrier au DCS (Département de la Cohésion Sociale) pour dire que la méthode n'est pas du tout celle qu'ils souhaitent et qu'ils veulent suivre. C'est-à-dire qu'ils ne réagissent pas par rapport aux réseaux sociaux. Ils réagissent sur la base d'une lettre, d'un téléphone ou de quelque chose d'officiel. Les discussions avec la Ville ne posent pas de problème en tant que telles, puisque ce sont des discussions de communes pour mettre en pratique cette LAPSA et la prise en charge financière. Par contre, il déplore l'énergie qui est déployée pour répondre tout de suite et par une décision qu'il estime effectivement peu négociée, peu discutée, un peu 'à la hussarde'. Il partage l'avis que cela aurait pu être fait autrement et qu'ils auraient dû pouvoir se donner le temps de la réflexion pour être au plus juste dans les négociations avec les communes. Pour leur gouverne, il les informe qu'un certain nombre de communes, à savoir 13 ou 14 d'entre elles, vont, par un texte, s'opposer au sein de leurs Conseils municipaux, à cette décision de l'ACG. Certes, cela ne suffira pas pour avoir une majorité et pour contester cette décision parce qu'il faut au moins 30 communes ou plus de la moitié des habitants du Canton. Mais effectivement, cela réagit, aussi bien au Fonds intercommunal, qui est finalement la banque qui va avancer l'argent et dont M. Rodriguez est le Vice-Président, qu'à l'ACG.

M. Rodriguez confirme que sur le fond, il n'y a pas de problème et qu'il s'agit effectivement d'un dispositif qui devait être mis sur pied. Par contre, la forme, mais également la façon dont ont été utilisés les réseaux sociaux et principalement sur ce qui y a été posté par certaines personnes qui bénéficient d'une certaine autorité, n'étaient pas adéquates. Ce qui a fait qu'à un moment donné, il a fallu prendre une décision un peu rapide et la banque où ces fonds ont été cherchés, c'est le Fonds intercommunal. Et il est vrai que cette rapidité et cette façon de faire sous certaines pressions peut poser problème au Fonds intercommunal, au sein duquel cela suscite des discussions. En effet, le fait de débloquer CHF 6'200'000.- pourrait poser problème pour d'autres projets qui pourraient leur être présentés à l'avenir. En tout cas pour ces prochaines années.

8.2 Tombes abandonnées

Mme Ruegger relaye une question qui lui a été posée par plusieurs personnes habitant Plan-les-Ouates et qui vont régulièrement au cimetière ; ces dernières s'inquiètent au sujet des tombes abandonnées, dont elles doivent s'occuper. Elle aimerait donc savoir ce qu'il se passe avec ces tombes abandonnées.

M. Rodriguez lui répond que, conformément au règlement et conformément au règlement des cimetières sur le Canton de Genève, il peut y avoir des concessions pendant 20 ans, ce qui correspond à une location. Et si au bout de 10 ans, les personnes qui louent ces tombes ne sont plus là ou ne s'en occupent pas, la Commune doit attendre la fin de la concession pour avertir la famille et demander s'il y a une prolongation de cette concession ou pas. Mais il n'y a pas de travail qui est fait sur la tombe par les Services communaux. Parfois, des courriers ou une tentative d'appel à la famille sont faits en fonction de l'état de la tombe, mais ce n'est pas systématique.

8.3 Elèves du Sapay privés des visites de Berne et de la caserne des pompiers

Mme De Mitri informe avoir été interpellée par des personnes habitant Plan-les-Ouates dans le nouveau quartier des Sciens et dont les enfants sont en 8P à l'école du Sapay. Ces derniers se demandent pourquoi les enfants de 8P de la Commune ont le droit de partir à Berne et de visiter la caserne des pompiers, tandis que les enfants qui sont à l'école du Sapay ne peuvent pas avoir droit à ces visites.

M. Magnin lui répond que les écoles qui se trouvent sur la Commune sont gérées directement par la Commune, avec une proposition communale, telle que la visite à Berne ou la visite à la caserne des pompiers. Or, l'école du Sapay, quand bien même elle est située sur le territoire communal, est gérée par le Groupement intercommunal. Les Fonds de Lancy et de Plan-les-Ouates sont versés à ce Groupement, afin qu'ils puissent organiser leurs sorties comme bon leur semble. Et les propositions pour les pompiers et la visite à Berne ne font pas partie des prestations supplémentaires. Il s'agit de la libre attribution de ces fonds-là, sur le Groupement. Ils ont effectivement discuté plusieurs fois de cette possibilité-là. Mais l'école compte actuellement 470 élèves de Lancy pour environ 120 de Plan-les-Ouates. S'ils offraient cette prestation, ce serait donc, à proprement parlé, majoritairement pour les élèves de Lancy.

Mme De Mitri comprend cette explication, mais lorsqu'ils reçoivent un mail qui leur dit que les élèves de Plan-les-Ouates vont à Berne, cela ne concerne donc pas tous les élèves qui habitent là-bas. Et pourtant, ils font tout de même partie de Plan-les-Ouates. Si elle comprend le problème, elle relève toutefois que le mail n'est pas correct.

M. Magnin répond qu'ils changeront alors le libellé du courrier.

8.4 Etat des lieux des abris de la Protection Civile (PC) communale

M. Thorimbert a pu lire dans les journaux qu'un état des lieux des abris de la Protection Civile a été fait et qu'il y avait quelques soucis avec certains abris de la PC communaux. Il demande quel est donc l'état des lieux des abris de la PC de Plan-les-Ouates et demande si Plan-les-Ouates est dans le collimateur.

Mme Monbaron lui répond qu'ils ne sont pas dans le collimateur au point que leurs abris ne sont pas en état de recevoir des gens. Il y avait, en effet, quelques petites modifications à apporter, qui étaient des modifications mineures. Elle pourra leur apporter la liste exhaustive. Mais comparé à certaines autres communes, ils ne sont pas du tout dans une situation catastrophique.

M. Thorimbert lui précise qu'il n'a pas besoin des détails.

8.5 Mise en service des fontaines à la place des Aviateurs

Mme Ferri demande si les fontaines, à la place des Aviateurs, vont être mises en route.

M. Rodriguez lui répond que ces jeux d'eaux vont bientôt être remis en route. Il se renseignera au sujet de la date de remise en service.

8.6 Poubelles avec les sacs destinés au ramassage des crottes de chiens

Mme Ferri informe que sur la promenade qui se trouve derrière le chemin de Vers, il y a deux poubelles avec, normalement, les sacs destinés au ramassage des crottes de chiens. Or, cela fait de nombreux mois qu'il n'y a plus de sacs.

M. Rodriguez explique qu'ils doivent contrôler s'ils sont sur du domaine privé ou du domaine public et qu'ils feront le nécessaire si, effectivement, ces poubelles se trouvent sur du domaine

public.

8.7 Moisissures dans les appartements sis au chemin de Vers

M. Lenoir revient sur la réponse que lui a fournit M. Rodriguez en début de séance concernant les fissures dans les immeubles sis au chemin de Vers, précisant que sa question ne portait pas sur ces fissures, mais sur les moisissures à l'intérieur des appartements.

M. Rodriguez en prend bonne note et apportera une nouvelle réponse lors du prochain Conseil municipal.

8.8 Marché situé à la place des Aviateurs

Mme Dubois demande qui est responsable de trouver des maraîchers pour le marché de la place des Aviateurs, car depuis que le dernier maraîcher a pris sa retraite, il n'y en a plus et un marché sans maraîcher, c'est un peu triste.

Mme Monbaron conçoit que cela peut paraître idiot, mais explique qu'il est difficile de trouver un maraîcher qui veut venir au marché à Plan-les-Ouates. Des démarches ont pourtant été entreprises auprès de l'Union maraîchère, ainsi qu'auprès de différents agriculteurs et ils n'ont aucune réponse positive jusqu'à présent. Raison pour laquelle il n'y a personne.

8.9 Arbres rasés au chemin du Champ-des-Filles

M. Ducrest transmet la demande d'un riverain du chemin du Champ-des-Filles 4, à la hauteur de Patek Philippe, lequel souhaite savoir si des arbres allaient être replantés où certains ont été rasés pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment. Ce bâtiment est en train d'être finalisé au nord de la parcelle et ce riverain se retrouve à présent avec un grand mur en béton face à lui. Il s'agit certainement d'une parcelle privée, mais il pose tout de même la question.

Mme Monbaron lui demande plus de précision sur la construction en question, car il y a passablement de construction sur cette zone, afin qu'elle puisse regarder de quel dossier il s'agit et lui répondre lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

9. DIVERS

9.1 Tournoi de football des élus – Perly le 26 juin 2022

M. Magnin les informe qu'ils ont reçu l'invitation pour le tournoi de football des élus qui aura lieu le 26 juin 2022 à Perly, dans le cadre du 200^{ème} anniversaire de cette commune. Il suggère aux conseillers municipaux de réserver d'ores et déjà la date dans leur agenda, dès 09H00 du matin. Il demande au futur Président de bien vouloir coordonner ces inscriptions.

9.2 Discours de M. Torri en l'honneur du Président sortant

M. Torri fait le discours suivant :

' Vu la fin de cette année de présidence, vu cette dernière séance, non ce n'est pas une motion, ni une résolution déposée en dernière minute, mais au mieux un exposé des motifs qui m'incite à tisser quelques digressions, non pas une dissertation sur ta fonction quasi une vocation puisque ce sera la troisième fois que tu seras gravé dans le verre. Que dire qu'il ne soit pas trop discursif, ni expéditif ? Tu as su allier (et particulièrement ce soir), la discipline et la diligence pour la tenue de nos séances. Tu as su marier les directives de nos règlements pour atténuer nos divergences, voire nos propositions dissonantes. Ah ! cette liberté de parole que tu chéris et que tu vas retrouver. En étant direct et discret, tu as su entretenir les accords de nos motions pour écouter parfois les bémols de nos discordes.

Non ! Tu n'es pas un dinosaure quoique ton engagement politique remonte à ta jeunesse, si

je ne me trompe pas, Mais pour moi, un jeune premier qui se distingue souvent par son élégance.

En vrac, je dirais bien quelques mots sur la Distillerie ; à quand le début des travaux ? Mais ça, c'est une question que j'aurais pu poser. Sur le sport et les discoboles, même si tu as fréquenté plutôt les parquets et la terre battue dernièrement. Mais terminons ce discours (le dix-sept mai) de remerciements, avant de devenir trop dithyrambique.

Merci Monsieur le Directeur, euh ... qu'est-ce que je dis ..., le Président, bien sûr !

9.3 Discours de M. Gillet à l'attention du Président

M. Gillet, qui souhaitait également adresser un petit mot au Président pour sa dernière séance, fait remarquer que M. Torri a placé la barre tellement haut, qu'il a presque un peu honte de son discours, n'ayant pas les talents de poètes de M. Torri.

' Cher Philippe,

Pour cette dernière séance, au nom du groupe PDC et je pense du Conseil municipal, on tient à te féliciter et te remercier pour cette année de présidence du Conseil municipal. Tu as toujours su assurer la bonne tenue des séances. On a pu apprécier ton sérieux et ta rigueur comme cela a été rappelé par Pierre, mais également ton style et ton humour. Style assez inimitable. Je pense que cet humour est appréciable dans les rares moments où parfois les séances peuvent être un peu tendues.

Tu as permis, je pense, un débat et constructif et pour cela nous te remercions,

Merci beaucoup Philippe et cela me fera plaisir aussi de te retrouver au sein de l'hémicycle, en bas du perchoir, pour participer activement au débat, comme tu le fais toujours.'

9.4 Intervention du futur Président, M. Dupraz

M. Dupraz annonce qu'il réserve son discours pour la prochaine séance. Ses préopinants ont placé la barre tellement haut qu'il ignore s'il va pouvoir être aussi éloquent que certains d'entre eux. Il les remercie tous pour son élection et leur réserve un petit discours pour le mois de juin. Il remercie le Président pour le passage de témoin et évoque un petit souvenir ; en effet, il y a environ 30-35 ans, Mme Saas, M. Rochetin et lui-même étaient sur les mêmes bancs d'école, au cycle d'orientation, dans la même classe, en 8^{ème} du cycle, qui représente la 10^{ème} actuellement. Ils étaient les trois dans la même classe avec M. Sartoretti. Il ignore si cela a un rapport avec ce dernier, mais en tout cas, cela a amené quelques vocations politiques.

Le Président partage ce souvenir. Il y a 35 ans, ils étaient en effet tous les trois dans la même classe. Il manque cependant un élément, à savoir qu'à l'époque, il y avait souvent, sur l'épaule gauche de Mme Saas, un rat, lequel n'est plus là. Paix à son âme.

9.5 Discours de Mme Monbaron

Mme Monbaron fait le discours suivant :

' Merci Monsieur le Président,

Je voulais vous adresser quelques mots au terme de cette année partagée ensemble, Vous en tant que Président et moi en tant que Maire. Vous dire que cela a été un plaisir, vraiment, de pouvoir partager cette année avec toi, Philippe. Sur les manifestations, notamment, puisque nous avons été privés de promotions, nous avons été privés de 1^{er} août, comme tout le monde d'ailleurs. Mais je pense qu'il faut voir positif ; nous avons eu la chance d'une levée des mesures sanitaires qui nous a permis quand même de pouvoir faire la Fête de Noël, l'inauguration des Sciens et d'autres manifestations sportives et culturelles. Donc, c'est avec bonheur que nous avons vécu ces moments, Je pense que maintenant, tu vas pouvoir récupérer un peu de ton temps et récupérer ton droit de vote à partir du 1^{er} juin prochain,

En attendant, je te remercie pour tout ce que tu as apporté lors de ces séances, ta façon de diriger les débats. C'était vraiment une belle année de législature. Je te souhaite tout le meilleur et je souhaite également la bienvenue à Sylvain à partir du 1^{er} juin.

Pour ma part, je voulais vous dire le plaisir aussi que j'ai eu pour cette année de Mairie avec une belle collaboration au sein du Conseil administratif et j'en remercie mes collègues. Au vu des situations que l'on peut voir dans des Conseil administratif d'autres communes, je peux dire que l'on peut constater que la différence est manifeste, que ce soit sur l'ambiance, sur la confiance, mais surtout sur l'avancement des dossiers. Avec vous, cette année, nous avons travaillé et avancé sur des gros dossiers avec parfois, ou souvent, des montants conséquents qui ont été votés. Je n'ai pas eu le temps de les lister et peut-être que cela vaut mieux. Mais en tout cas, ce sont des débats qui ont toujours été dans le respect des uns et des autres et j'espère que cela durera et je voulais vous remercier. Je pense qu'on a encore des beaux dossiers devant nous. Personnellement, je m'en réjouis et je souhaite à mon collègue, Mario Rodriguez, qui va reprendre le flambeau le 1^{er} juin prochain, tout le meilleur pour sa première année de Mairie.

9.7 Discours du Président sortant

Le Président fait le discours suivant :

' J'aimerais vous exprimer le plaisir et l'honneur que j'ai eu de diriger ces débats. Un peu comme un arbitre dans le sport si on fait le parallèle. C'est vrai que je crois que le but est d'essayer d'être discret et de mener à ce que les équipes se donnent au mieux, Equipes qui ne sont pas toujours d'accord, qui n'ont pas toujours le même avis, mais voilà, je crois que le but du Président est d'essayer de faire que les débats se déroulent le mieux possible Ce soir vous m'avez donné le moyen de m'exprimer dans ce sens puisque nous pensions tous que la petite séance allait durer assez brièvement et comme toujours, ces séances courtes sont souvent les plus longues. Mais voilà, un très grand honneur, effectivement d'avoir le nom gravé une troisième fois dans la plaque dehors. Probablement la dernière. Donc merci à tous. Je pense qu'on a vécu des moments difficiles. Cette législature un peu plus facile que celle que Pierre a mené, mais on se souvient quand même qu'on n'a pas toujours siégé cette année dans ces conditions, avec le sourire, avec le public, sans les plexis, à surveiller vos pass, à vous envoyer dehors si vous n'aviez pas le vaccin ou autres.

Donc, espérons et je vous le souhaite de passer un bon été et que les mesures deviennent moins restrictives possibles si la pandémie devait revenir à l'automne.

Pour ma part, même si après trois ans je pense avoir roulé quand même un peu le système de président, il y a quand même et les anciens présidents, ainsi que les futurs présidents le savent, le petit coup de stress du mardi, puisqu'il faut quand même préparer l'embrouille qui pourrait arriver lors du municipal et forcément, elle arrive à l'endroit où vous ne le pensiez pas.

Pour cela, un tout grand merci et on l'a souvent cité, à toute l'administration communal. Merci aux Patrizia/Patricia qui font un travail d'enfer, parce que finalement, on est juste ici les représentants de tout ce qu'il se passe, mais le travail il est préparé en amont de mains de maître. Merci à Christophe Kellerhals aussi de sa disponibilité et de ses réponses rapides quand il y a besoin. Vous l'avez dit, mon style directif et direct avec une touche d'humour qu'on essaye d'avoir. Humour qui peut ne plaire qu'à moi, mais cela me fait déjà rire et c'est déjà gagné. Un grand plaisir de retourner dans l'hémicycle parce que là aussi, vous le savez, quand on a siégé ici on a quand même qu'une envie, c'est de pouvoir de nouveau l'ouvrir en étant à vos places et puis il me reste qu'à souhaiter bonne chance à Sylvain dans cette future fonction. Bonne chance aussi, Fabienne l'a dit, à Mario. Je te souhaite une superbe année, c'est vraiment un bel événement que d'être Maire pour la première fois. Et puis effectivement, tout particulièrement, merci Fabienne parce que je crois que comme le disait

l'autre jour Antonio Hodgers à l'inauguration des Sciers, quand il vient à Plan-les-Ouates, je suis Président. Mais je crois que quand je suis Président, tu es Maire c'est un petit peu toujours comme ça que cela se passe et puis les discours, même si on ne peut que regretter ces discours sympas des promotions ou du repas des professeurs, au mois de juin, qui a toujours un petit côté festif, ils nous ont manqué. Mais merci à toi, Fabienne, parce qu'on a toujours essayé, dans nos discours, de s'échanger, de pouvoir participer et de faire quelque chose d'harmonieux et je crois que merci à tous parce qu'effectivement, comme on a pu le dire, on sent que le Conseil administratif, vous travaillez de façon collégiale et soudée. Pour nous, on a une relation que j'estime encore très agréable à collaborer avec le CA et un CA qui bosse avec le CM, c'est que du bénéfice pour la Commune. Et puis pour nous, je ne peux que nous souhaiter de nous découvrir encore et encore plus. Vous savez à quel point je me décris comme un humaniste fédérateur rassembleur, alors au carnotzet c'est là que nos commissions, gentiment, peuvent se passer. Pour ma part, c'est vrai que cette législature, je regrette qu'on n'ait pas eu plus de temps où nous aurions pu nous découvrir les uns, les autres et refaire le monde et finir à des heures indécentes à déclencher l'alarme (n'est-ce pas M. Gillet ?).

Mais je pense que ce bon temps va revenir. Je vous souhaite le meilleur et tout de bon à tous. Je quitte le perchoir pour me retrouver avec vous pour ces futurs débats et puis je me retourne auprès du public pour les dernières questions, en vous transmettant néanmoins les salutations de M. Renfer, journaliste de la Tribune, qui a écrit à Fabienne et à moi-même pour nous dire qu'il ne pouvait pas venir ce soir, mais qu'il suivait les débats sur youtube.'

A l'issue de ce discours, Le Président est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Clôture de la séance

Le Président clôt la séance à 22H15 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Finances du 3 mai**
- b) Sports du 5 mai**
- c) Aménagement et nouveaux quartiers du 9 mai**
- d) Finances du 12 mai**
- e) Culture du 16 mai**

Annexe 1)

D 68-2022 R : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de CHF 1'000'000.- par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette.

Annexe 2)

D 69-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 115'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 70-2022 R : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Annexe 4)

D 72-2022 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'ouverture d'un poste d'archiviste

Annexe 5)

M 26-2022 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 17 mai 2022

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES</p>

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Mardi 3 mai 2022 – 19h30

1. Délibération D 70-2022 : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Les différentes annexes sont présentées et commentées.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

2. Communications du Conseil administratif

Une présentation de l'états des lieux ETP et des perspectives 2030 est faite par le Conseiller administratif.

Marion LOGEAN, rapporteuse

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 17 mai 2022

<p>RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 5 mai 2022 à 19h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

Délibération D 69-2022 : Crédit d'engagement de 115 000 F en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Les commissaires font une visite sur site, du terrain rouge et de ses alentours afin de discuter et d'étudier les différents emplacements prévus et possibles pour les différentes installations.

Les commissaires préavisent favorablement cette délibération par 8 oui et un non.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 10 mai 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 17 mai 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 9 Mai 2022 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. Plan Directeur Communal : poursuite du travail sur la stratégie et les objectifs

Une présentation est effectuée par M. Gaillard, suivie par beaucoup de questions des commissaires.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 9 mai 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 17 mai 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 12 mai 2022 – 20h00

1. Délibération D 68-2022 : Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de 1'000'000 F par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative La Bistoquette

Les explications concernant le contexte de cette demande sont données.

Cette délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 1 abstention.

2. Délibération D 69-2022 : Crédit d'engagement de 115'000 F en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout, d'un terrain de pétanque et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

Marion LOGEAN, rapporteuse

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 17 mai 2022

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission Culture</p>
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 16 mai 2022 – 20h00

1. Présentation de la saison culturelle 22/23.
2. Bilan très positif du Festival de La Cour des Contes 2022.
3. Présentation de la Fête de la musique du 24 juin 2022.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 68-2022**
Séance du 17 mai 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de 1 000 000 F
par la Commune de Plan-les-Ouates à la coopérative la Bistoquette

Vu la promesse d'octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) sur les parcelles anciennement N^{os} 3774, 3983, 4236, 5717, 5718, 5719, 5721, 7250, 7329, 7360, 7361, dp 5706 et dp 15370, nouvellement N^o 7500, entre la Commune de Plan-les-Ouates et la coopérative La Bistoquette signée les 19 et 25 juin 2020 (D 181-2019, votée le 15 octobre 2019),

vu la convention tripartite signée le 4 septembre 2020 entre la coopérative La Bistoquette, la Commune de Plan-les-Ouates et l'Etat de Genève pour un premier prêt à hauteur de 1 500 000 F (D 198-2020, votée le 28 avril 2020),

vu la requête en autorisation de construire DD 114'020 déposée par la coopérative La Bistoquette pour les réalisations des immeubles B, C et D du périmètre du PLQ Les Sciers, délivrée par parution dans la FAO du 6 janvier 2022,

vu le recours formulé par l'ASSC (Association de Sauvegarde du Site de la Chapelle) dans les temps impartis à l'encontre de la DD 114'020,

vu les difficultés financières auxquelles doit faire face la coopérative La Bistoquette, notamment l'absence de liquidités, en lien avec l'impossibilité pour ladite coopérative d'obtenir un crédit de construction auprès d'un établissement bancaire avant l'entrée en force, toutes voies de recours échues, de la DD 114'020,

vu l'acte d'octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) en cours de préparation auprès de Me Rubido, notaire à Genève. Acte qui sera signé dès l'autorisation de construire déposée par la coopérative La Bistoquette en force, toutes voies de recours échues,

vu l'intérêt prépondérant pour la Commune de Plan-les-Ouates que le projet de la coopérative La Bistoquette reste pérenne et puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles,

vu l'exposé des motifs EM 68-2022, d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 24 oui et 1 abstention

1. D'octroyer un prêt maximum de 1 000 000 F avec intérêts annuels de 1.3%, à la coopérative La Bistoquette, remboursable au moment où ladite coopérative sera en possession de son crédit de construction.
2. D'ouvrir un crédit maximum de 1 000 000 F au Conseil administratif destiné au versement de ce prêt.
3. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le Conseil administratif de la convention de modalités de prêt liant la Commune et la coopérative La Bistoquette.
4. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt.

SCA/PHZ/bg #118'550 – SF/PL – 17.05.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 69A-2022**
Séance du 17 mai 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 103 000 F en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout provisoire et l'installation d'une station BoxUp au Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu le développement du Street Workout et des sports en pratique libre,

vu la demande des jeunes de la commune par le biais des projets « Engage » et « Propose » lancés par le Service de l'action sociale et de la jeunesse de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les attentes de la population, recueillies via un sondage réalisé entre les mois de mai et de septembre 2021, en matière d'installations sportives dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates,

vu l'absence d'installation de ce type sur cette zone de la commune et le manque d'équipements pour le sport en pratique libre dans le quartier du Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 69-2022, de mai 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'un espace de Street Workout provisoire et l'acquisition et l'installation d'une station BoxUp dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 103 000 F, destiné à la réalisation d'un espace de Street Workout provisoire et à l'acquisition et l'installation d'une station BoxUp dans le quartier du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 103 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 103 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.

SDS / NE – 17.05.2022 – SF/PL - #118082



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 70-2022**
 Séance du 17 mai 2022

DELIBERATION

relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2021 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant :
 - de 83 901 388.37 F, dont à déduire les imputations internes de 9 804 097.90 F, soit net **74 097 290.47 F** aux charges
 - et de 112 717 826.41 F, dont à déduire les imputations internes de 9 804 097.90 F, soit net **102 913 728.51 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **28 816 438.04 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 28 816 438.04 F
 - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant :
 - de 16 979 065.10 F aux dépenses
 - et 351 848.95 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 16 627 216.15 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant à l'actif et au passif un montant de 631 280 531.26 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 2 513 356.19 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 1 500 000 F valeur 1^{er} janvier 2022.

Annexe : comptes annuels 2021 dans leur intégralité

SF/PL – 17.05.2022 – PLO #119839



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 72-2022 P**
 Séance du 17 mai 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F destiné à l'ouverture d'un poste d'archiviste

Vu le vote du budget 2022 par le Conseil municipal,

vu le rapport de visite de l'archiviste cantonal du 22 avril 2021,

vu les recommandations dudit rapport, et notamment celles relatives à la mise en place d'un archivage numérique, à l'optimisation de la gestion de nos archives papier et à l'engagement à cet effet d'un-e archiviste,

vu la nécessité de disposer en continu de compétences archivistiques afin d'assurer une gestion et une conservation conformes de nos archives papier et numériques,

vu l'exposé des motifs EM 72-2022, de mai 2022, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'ouverture d'un poste d'archiviste, à 100%, dès le 1^{er} octobre 2022, à destination du Service de l'Administration générale.
2. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F à cet effet, salaires et charges comprises, couvrant les mois d'octobre à décembre 2022 (la pérennisation du poste étant prévue dans le cadre du budget 2023).
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 02.30.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SAG/SG/CZ – SF/PL - # 116838

PROJET DE MOTION**Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée
aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer****Considérant que :**

La vie et la mort font partie de notre existence et que l'action de la collectivité se doit d'être aussi proche que possible des personnes durant la vie terrestre, jusqu'au terme de celle-ci,

les conséquences d'un décès, de quelque nature que ce soit, imposent aux familles des problèmes affectifs certes, souvent soudains, mais en sus des difficultés financières parfois difficiles à surmonter,

plusieurs communes du canton de Genève proposent des aides de cette nature à toutes les familles touchées par un deuil, aides expliquées par une société de Pompes funèbres à la commission sociale de notre Conseil en fin d'année 2021,

cette prestation devrait prendre en considération les principales dépenses relatives à l'intervention des Pompes funèbres, démarches, transport, cercueil, frais de crémation, alors que les autres frais resteraient à la charge des familles (avis, monuments funéraires, tombes, stèles, etc.), soit de l'ordre de Fr. 3'000.-,

cette prestation financière partielle, calculée sur la base de 40 décès annuels estimés en 2021, réglée par le biais d'un forfait pour l'instant évalué à Fr. 3'000.- par famille concernée, représente un budget annuel de l'ordre de Fr. 120'000.-,

notre commune dispose de moyens financiers permettant d'assumer une telle prestation, à insérer spécifiquement au budget de fonctionnement et qu'il s'agira de faire connaître à notre population,

en conséquence, sur proposition du groupe Libéral-Radical, ainsi que des autres groupes politiques qui le souhaitent, signataires de la présente motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

1. De poursuivre ses réflexions sur l'objectif contenu dans la présente motion, en adaptant de manière pérenne les possibilités existantes dans le cadre des budgets de fonctionnement futurs, aux fins d'apporter aux familles en deuil de Plan-les-Ouates un soutien concret, familles qui seront appelées à présenter une simple demande relative à ce type de prestation.
2. De faire connaître cette nouvelle prestation collective à notre population par une information adéquate adressée auprès de chaque famille, qui annule et remplace les dispositions actuelles figurant au budget de fonctionnement.
3. D'élaborer un Règlement, avec le concours du Conseil municipal, sur la base d'éléments existants dans les communes genevoises qui offrent ce type de prestation.
4. D'élaborer dans ce cadre, avec le concours des entreprises de Pompes funèbres genevoises dont le choix reste du ressort du défunt et/ou des familles concernées, une « convention » permettant de régler le montant forfaitaire pris en considération par la commune, auprès de chaque famille ou proche dûment enregistré-e d'un défunt habitant Plan-les-Ouates, au moment de son décès.

Pour le PLR :

Michel Favre, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cedric Epenoy, Romy Ferri

EXPOSE DES MOTIFS

La Motion soumise en ce jour à l'attention du Conseil municipal est de nature à apporter aux familles de défunts habitant Plan-les-Ouates un soutien financier au moment où ces dernières traversent des moments difficiles, lors de deuils.

Nous avons appris, lors de la première présentation de ce projet de Motion en 2021, qu'une prestation de cette nature figurait dans le budget de fonctionnement qui, pour la plupart d'entre-nous et donc de notre population, restait inconnue.

Sachant que nous sommes tous égaux devant la mort, en notre qualité d'autorités communales, nous devrions, dans une collectivité comme la nôtre, faire en sorte que les conditions qu'il faut assumer lors de cette période de fin de vie soient les plus adaptées et équitables possible pour chaque famille touchée par un deuil.

Il est aussi utile de remarquer ici que nous tous, citoyens, sommes en général bien soutenus dans notre vie de tous les jours, depuis la naissance, tant au niveau des soins, des moyens mis à disposition pour notre éducation, notre cadre de vie, notre formation et toute la filière des prestations communales, cantonales, voire fédérales.

Pour bénéficier de tout cela, nous payons en particulier tous des impôts jusqu'au terme de notre vie. Puis, dès l'instant fatidique de notre fin de vie tout s'arrête ; aussi, pour répondre aux familles concernées, nous devrions faire en sorte que ce moment puisse être pris en compte par une prestation financière communale, justifiant en quelque sorte une reconnaissance des services que tout un chacun a pu rendre à la société, en particulier au cœur de sa commune.

La situation actuelle nous permet d'apporter une aide ponctuelle dans l'esprit précité aux familles dont il est question. C'est une prestation qui devrait, selon nous, être apportée à notre population dans sa globalité et sa diversité. Or actuellement et comme cela a été précisé, cette prestation est méconnue de nos concitoyens.

En l'état de nos réflexions, nous proposons de mettre à disposition de toutes les personnes et/ou familles concernées, qui en feraient la demande selon une simple démarche administrative, un montant forfaitaire, de l'ordre de Fr. 3'000.-, afin de traiter l'ensemble des familles concernée de manière égale.

Ce type de prestation devrait être traité par le Service social de notre commune.

Nous avons beaucoup apprécié la démarche du Conseil administratif d'avoir sollicité en automne 2021 en Commission sociale une société de Pompes funèbres afin de comprendre comment une telle prestation se pratique dans d'autres communes genevoises. Nous comptons sur la détermination du Conseil administratif pour la mise en œuvre dès 2023 de cette prestation.

Merci d'accueillir cette motion avec cœur et détermination.